

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

13. Préau CDN : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 – 2025

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération du 16 décembre 2020, adoptant la convention pluriannuelle avec la SARL le Préau sur les années 2020-2021-2022,

Vu la délibération n°9 du 6 février 2023 du conseil municipal de Vire Normandie, décidant, dans l'attente de l'écriture de la nouvelle convention cadre, de maintenir le même niveau d'engagement financier sur l'année 2023.

Considérant les échanges en comité de suivi 2023 avec les partenaires financiers, actant de maintenir les engagements financiers précédents pour la nouvelle convention 2023-2024-2025.

Considérant que le Théâtre du Préau est devenu, le 5 mai 2017, l'un des 38 centres dramatiques nationaux qui maillent notre pays, renforçant par là même sa contribution à la démocratisation et à l'irrigation de la création théâtrale, piliers sur lesquels est fondée la décentralisation dramatique impulsée par Jeanne Laurent, André Malraux puis Jacques Duhamel au sortir de la seconde guerre mondiale. Attribué par le Ministère de la Culture, le label de « Centre dramatique national » oblige les structures titulaires en matière de création, en matière artistique, en matière culturelle, territoriale et citoyenne et en matière professionnelle les engageant notamment :

- A favoriser les créations et à améliorer les conditions de production ;
- A définir une programmation artistique respectant une diversité et une pluralité des esthétiques ;
- A offrir un cadre possible pour la recherche ;
- A partager l'outil au profit d'autres projets que ceux portés par l'artiste directeur.rice ;
- A assurer un rayonnement et une diffusion des œuvres produites au siège, hors les murs et en tournée ;
- A accompagner, former et sensibiliser les publics.

Considérant que pour permettre aux structures de tenir ces engagements, une convention spécifique vient préciser les moyens mis à la disposition de leur direction au cours de chacun de leurs mandats, tant par l'Etat que par les collectivités territoriales compétentes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1. Conventonnement : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023, 2024 et 2025 (en annexe), soit pour le second mandat de Lucie Berelowitsch,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/13 du 6 novembre 2023 à 20h30



directrice de la SARL théâtre le PREAU. La convention rappelle les principaux axes du projet artistique de cette dernière et les modalités de contribution de la commune à sa mise en œuvre.

Article 2. Engagements financiers : Les engagements financiers de la collectivité envers la SARL le PREAU figurent dans la convention aux articles 5 et 6 :

- La commune de Vire Normandie s'engage à verser au bénéficiaire, dans la limite des crédits individualisés votés au Budget primitif annuel, la subvention de fonctionnement annuelle prévue à l'article 5.4.1. Selon le calendrier suivant : 50% de 258 263€ en février et en cas d'évolution du montant de la subvention (si évolution de 1% au vote du budget) le solde de la subvention majorée en août après la remise des comptes (remise des comptes en juillet et versement en août).
- Toutefois en fonction des prévisions budgétaires de la collectivité, ce calendrier pourra être modifié par toute délibération postérieure à la date de signature de ladite convention.
- Cette subvention est donc composée d'une tranche ferme de 258 263 €.
- Sous réserve du vote par l'assemblée délibérante du budget primitif, cette subvention est revalorisée chaque année par une augmentation de 1%.
- Une convention de financement spécifique déterminera le montant retenu en cas de subventions exceptionnelles.

Article 3. Modalités de versement : L'obtention de la subvention est conditionnée au respect des formalités suivantes :

- Communiquer le programme détaillé du projet artistique et culturel pour l'année à venir, complété par une note de présentation ;
- Communiquer le budget prévisionnel détaillé du bénéficiaire établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment le détail des financements et les subventions attendues auprès de tout autre organisme ou partenaire.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son projet artistique et culturel et son budget prévisionnel, et transmettra chaque année un rapport d'activités.

Article 4. Convention PNR : Comme acteur de la décentralisation dramatique, le Théâtre du Préau est également pôle national de ressources (PNR) du spectacle vivant en milieu rural, à savoir un instrument dont le premier objectif est de permettre un accès et un rapport privilégiés aux créations dramatiques sur le territoire du bocage normand. Si la convention PNR avait été jointe en 2020 à la convention d'objectif pluriannuelle, une délibération complémentaire sera nécessaire pour adopter la convention cadre PNR pour les années 2023-2024-2025 qui est en cours d'écriture avec les partenaires.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 12 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe avec le Préau CDN.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Daniel REAULT

Signé le 10/11/2023
Signé et certifié par yousign

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/13 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/13 du 6 novembre 2023 à 20h30

CONVENTION PLURIANNUELLE

SUBVENTION ACCORDÉE SUR DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

LE PREAU

CDN DE NORMANDIE-VIRE

ANNÉE 2023 - 2025

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges, relatif au label « Centre dramatique national » ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire du ministre de la Culture et de la communication du 8 mars 2017 relative à la parité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la création ;

VU la circulaire n° 2008-059 du 29-04-2008 (parue au BO de l'éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la ministre de la Culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU la circulaire N° 2013-073 du 03 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU la circulaire N° 1735886C, du 15 janvier 2018, relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022

VU le programme **131** de la mission de la culture ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1111-4, L 4211-1, L 4221-1, L 4221-5, L 4231-2 et L 4311-1 ;

VU la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2001 ;

VU la charte-engagement des actrices et acteurs culturels de Normandie de 2018 ;

VU les orientations de politique culturelle de la commune de Vire Normandie, de la région Normandie, et du conseil départemental du Calvados ;

VU le projet artistique et culturel 2019-2022 présenté par Lucie Berelowitsch en sa qualité de directrice du Préau, Centre dramatique national de Normandie-Vire ;

VU la demande de subvention du CDN Vire-Normandie déposée le 19 décembre 2022 auprès de la DRAC ;

Entre d'une part,

- L'État, ministère de la Culture, représenté par M. Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
- La Région Normandie, représentée par M. Hervé Morin, président du Conseil Régional de Normandie, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 6 novembre 2023,
- Le Département du Calvados, représenté par M. Jean-Léonce Dupont, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 11 décembre 2023,
- La Ville de Vire Normandie représentée par M. Marc Andreu-Sabater, maire, agissant en cette qualité en vertu d'une Délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2023,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Entre d'autre part,

· Le Théâtre du Préau, Centre dramatique national de Normandie-Vire, SARL dont le siège est situé place Castel à Vire (14500), représentée par sa directrice Lucie Berelowitsch dûment mandatée,

N° de SIRET : 384 030 151 00045 – Code NAF : 9001Z

N° Licences : L-R-2021-014406, Cat 1, L-R-2021-014407, Cat 2, L-R-2021-014408, Cat 3, en date du 15 janvier 2021,

et ci-après désignée sous le terme « le bénéficiaire » ou « le CDN de Vire-Normandie »

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « centre dramatique national » ;

Considérant le projet artistique et culturel, initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant que le label « Centre dramatique national » (CDN) est attribué à des structures de création et de production artistique dirigées par un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral et constituant des lieux de référence nationale pour le développement de l'art du théâtre auprès des publics ;

Considérant que la décentralisation dramatique incarnée par les centres dramatiques et institutionnalisés aux lendemains de la seconde guerre mondiale sous l'impulsion de Jeanne Laurent, André Malraux, puis Jacques Duhamel, connaît un véritable élan et concourt à la réalisation de son principal objectif : élargir l'accès à la création théâtrale pour tous les publics. Considérant qu'elle continue de s'inscrire dans le double projet de ses pionniers : irrigation du territoire et démocratisation de la création théâtrale.

Considérant que les structures labellisées CDN constituent un réseau structurant en faveur du rayonnement du théâtre ainsi que du renouvellement de ses formes et de ses esthétiques ; que dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle

Considérant la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales, confirme sa volonté de soutenir les lieux dont le projet artistique et culturel présente un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle, en leur garantissant la liberté de création artistique ;

Considérant la politique en faveur du théâtre conduite par le Ministère de la Culture qui vise la mise en valeur du répertoire, de la création et de la diffusion dramatique notamment par le soutien à de

grands pôles d'activités implantés sur le territoire national (centres dramatiques nationaux, scènes nationales, scènes conventionnées...);

Considérant que la Région Normandie, dans le cadre de sa politique culturelle, s'engage sur huit enjeux majeurs :

- favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres,
- susciter l'innovation et l'expérimentation et accompagner la mutation numérique,
- soutenir les industries culturelles, créatives et numériques,
- inscrire plus fortement l'art contemporain sur le territoire,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de rénovation et de valorisation de nos patrimoines régionaux,
- veiller à une offre culturelle équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire en lien étroit avec les autres collectivités,
- inscrire la notion de droits culturels comme un des principes permanents d'élaboration et d'évaluation de la politique culturelle régionale,
- construire un schéma normand de la formation artistique et culturelle.

Considérant le schéma directeur départemental de la culture, qui positionne le Département du Calvados comme un acteur de la coopération au service du développement culturel des territoires autour de trois axes :

- Le Département, partenaire des territoires,
- La modernisation au service des pratiques,
- Les citoyens au cœur de la politique culturelle,

Les actions en faveur de la modernisation au service des pratiques visent à améliorer la connexion aux pratiques culturelles des personnes et aux modes d'accès actuels à l'information et à la connaissance, en étant notamment attentifs à l'évolution des usages culturels du numérique. Dans une perspective d'élargissement du public, il est également primordial de décloisonner les pratiques, de renouveler les formes artistiques et de médiation. En outre, il s'agit de développer la participation à la vie sociale et culturelle et de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

Ainsi, le Département du Calvados :

- soutient et accompagne un réseau de structures ressources, labellisées ou conventionnées notamment pour qu'elles rayonnent sur l'ensemble du territoire départemental, en particulier en zones rurales, et participent à la conception et la mise en œuvre de projets innovants ;
- finance et accompagne des espaces et des actions de recherche et de création artistique, favorisant l'évolution des propositions, expérimentant de nouvelles formes de présences artistiques et de valorisation du patrimoine et réinterrogeant les modalités de médiation culturelle ;
- soutient un réseau de structures d'accompagnement de l'activité artistique professionnelle et en amateur, contribuant à la mutualisation d'outils, de méthodes et de fonctions supports.

Considérant l'engagement et le soutien de Vire Normandie pour laquelle le bénéficiaire constitue un pôle de référence en matière de création théâtrale qui contribue largement à l'accès du plus grand nombre vers des pratiques artistiques et culturelles. Le CDN est implanté au Théâtre de Vire, Place Castel, propriété de la commune de Vire Normandie.

Afin de remplir ses missions, le CDN doit bénéficier d'un théâtre en ordre de marche et d'un niveau d'équipement minimal conforme à son label.

Considérant l'aptitude du Préau à développer des coopérations et partenariats aux différents échelons territoriaux (du local à l'international) œuvrant pour la constitution d'une réelle dynamique artistique et de création au sein des réseaux et acteurs normands du spectacle vivant ;

Considérant la vocation du Préau à s'inscrire dans un réseau de collaborations avec les grands lieux de création normands et au-delà le réseau des CDN, et son aptitude à faire rayonner ses artistes en résidence à l'échelle d'un territoire élargi dans des logiques de circulation des œuvres et des publics ;

Considérant les axes de développement du projet de la directrice du Préau pour les trois années à venir et ses engagements artistique, culturel, territorial et professionnel conformes au cahier des missions et des charges du label « centre dramatique national » ;

Après que la directrice du Préau, conceptrice du projet de la structure, a pris connaissance du contenu de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques mentionnées au préambule, le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice, approuvé par l'assemblée générale en date du 30 juin 2023, précisé en annexe I à la présente convention, est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;
- les objectifs stratégiques et opérationnels, qui définissent les actions à mener pour répondre aux enjeux des droits culturels ainsi que les indicateurs et critères d'évaluation des actions.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

La directrice continuera les grands axes de son premier mandat, et développera le rayonnement du Centre Dramatique National de Normandie-Vire, à la fois sur son territoire, mais aussi nationalement et internationalement.

Le marquage fort du premier mandat, à savoir de penser le théâtre tout à la fois comme un lieu ancré sur son territoire et ouvert sur le monde, sera continué.

Le Préau sera un lieu de fabrique et de partage, à la permanence artistique forte, pour assurer une création contemporaine articulée autour de la sensibilisation et de la transmission.

L'écriture contemporaine via la présence d'auteurs restera au centre du projet, qui se tournera vers des démarches artistiques qui interrogent, dans leur processus de création, dans leurs formes ou dans leur rapport au public, la relation entre création et territoire.

Pour ce faire, la présence d'auteur.trice.s sur le territoire se structurera, favorisant les interactions entre la création et les habitant.e.s, avec des temps de rencontre et des ateliers d'écriture.

En continuité du travail mené, et en pensant l'accessibilité des propositions, la directrice restera attentive à la diversité de sa programmation, continuant l'ouverture aux textes du répertoire revisités, aux projets internationaux, permettant le lien à la langue étrangère et l'ouverture nécessaire à d'autres cultures, des projets musicaux et pluridisciplinaires. Seront ainsi montrées au Préau des propositions aux esthétiques variées, mais toutes en prise avec le monde d'aujourd'hui.

Les ressources du Préau seront mises au service des artistes, avec une attention pour l'accompagnement, l'aide à l'insertion et à la structuration d'équipes artistiques indépendantes régionales, la qualité de l'accueil, et une grande vigilance aux questions de diversité et de parité, tout autant dans la programmation que dans la production.

2.1 Engagement artistique

· Engagements en matière de création

Le Préau souhaite poursuivre son engagement à proposer des créations ouvertes sur le monde tout en étant ancrées dans le territoire, aux esthétiques exigeantes et accessibles. Une attention particulière sera portée à l'alternance de propositions légères, aisément adaptables, et de propositions pour grand plateau, qui participent au rayonnement du Préau et donnent du sens à l'utilisation féconde de son équipement de qualité.

Les créations de Lucie Berelowitsch :

- *Les Géants de la Montagne*, adaptation de Pirandello, création janvier 2023
- *Sorcières, titre provisoire*, commande d'écriture à Penda Diouf, création prévue avril 2024
- *Guerre et Paix*, adaptation de Tolstoï, mise en scène de Lucie Berelowitsch, création prévue en décembre 2025

Les créations d'autres metteur.eu.s.es en scène :

- *Vie et mort : rien de rien !* de Samuel Beckett, mise en scène Jean-Yves Ruf (projet issu du LAB pour l'itinérance dans le Bocage), création avril 2023, production déléguée
- *Dans ta peau*, écriture et mise en scène de Julie Ménard, création mai 2023, coproduction majoritaire-SEP (production déléguée à la compagnie La fugitive)
- *Le Cœur de la terre*, création partagée de Simon Falguières, création mai 2024, production déléguée

Le Préau s'attache également à valoriser les spectacles qui font partie de son répertoire, et accorde une importance majeure à la circulation des œuvres au sein de la région mais aussi au niveau national.

Les reprises des spectacles de Lucie Berelowitsch :

- *Antigone*, adaptation de Sophocle, reprise de la création de 2016 (répertoire)
- *Vanish*, de Marie Dilasser, reprise de la création d'octobre 2021

Les reprises de spectacles d'autres metteur.eu.s.es en scène :

- *Danse Macabre*, de Vlad Troitskyi, création juin 2022
- *Toutes leurs robes noires*, de Claudine Galéa, mise en scène Antoine Hespel, création juin 2021
- *Marilyn ma grand-mère et moi* de Céline Milliat-Baumgartner, mise en scène de Valérie Lesort, création novembre 2020
- *J'ai saigné*, d'après Cendrars, mise en scène de Jean-Yves Ruf, création novembre 2021, coproduction majoritaire

Les coproductions :

Les coproductions se font à plusieurs niveaux, qui peuvent être complémentaires. Le Préau s'engage à accompagner a minima 4 projets en coproduction par saison, soit 12 sur le second mandat. Ces apports peuvent être numéraires (systématique pour les artistes associés), en nature (par un apport en main d'œuvre, en matériaux ou en construction de décors), au sein du réseau Pan, ou dans le cadre de résidences (mise à disposition d'espaces de répétition, matériel, personnel, hébergement).

En 2023

Coproductions numéraires :

4 compagnies régionales :

- 1% artistique, *Pink Machine* – via le réseau PAN
- Julie Ménard - *La fugitive*, *Dans ta peau* – via le réseau PAN

- Simon Falguières, Le K., *Le Nid de Cendres*, via le réseau PAN
- Collectif Chiendent, *En Crises*
- Jérémie Fabre, *Les Royaumes*

Coproductions via apport en main d'œuvre et matériaux / constructions de décor :

2 artistes régionaux :

- Julie Ménard- La Fugitive, *Dans ta peau*
- Jérémie Fabre, *Les royaumes*

2024

Coproductions numériques :

4 compagnies régionales :

- Liza Machover, *Lopakhine danse à Vire*
- Chloé Giraud, *Le grand jeu*
- Coproduction PAN

1 artiste nationale :

- Aurélie Van den Daele, *1200 Tours*

1 artiste internationale :

- Gaëlle Bien-aimé

2 artistes nationales-associées :

- Penda Diouf, *Pistes*
- Hatice Özer, *Le Livre des Rois*

2025

Coproductions numériques :

- Soutien prévu à l'artiste réunionnais Labelle, autour d'un projet de théâtre musical
- *À définir* : Pan et co-productions des compagnies régionales

· **Partage de l'outil : un lieu de ressources pour l'accompagnement des acteurs artistiques**

Le Préau dispose d'un équipement de grande qualité. Nous nous engageons à mettre cette ressource au service de l'accompagnement technique et stratégique des compagnies, au service de l'aide à l'insertion et à la structuration des compagnies (notamment régionales). Cette mise au service pourra prendre la forme d'une mise à disposition du Préau ou de résidences.

Le Partage de l'outil se construit selon 4 grands dispositifs :

- La troupe permanente
- Le LAB, dispositif de laboratoire de recherche
- Le collectif d'artistes associé.e.s

- Le soutien aux compagnies par un accueil accru en résidences et un travail spécifique sur la construction de décors grâce à l'actuel atelier de construction

La troupe permanente

Le Préau associe à son projet une troupe de comédien.ne.s permanent.e.s.

Ils/elles sont issu.e.s de l'ensemble des formations nationales.

Tout au long de la saison :

- Ils/elles travaillent au sein du CDN avec les équipes techniques, administratives et relations avec le public.
- Ils/elles conçoivent et mettent en œuvre des actions artistiques et pédagogiques sur le territoire en lien avec la saison (lectures, rencontres, ateliers de pratique réguliers).
- Ils/elles ont la possibilité de réaliser une carte blanche avec les moyens mis à disposition par le CDN (salle de répétition et appui des techniciens du CDN).
- Ils/elles participent aux créations Préau, en particulier avec celles en lien avec le PNR.

L'année 2023 verra le recrutement des prochains comédien.ne.s permanent.e.s pour un contrat de janvier 2024 à décembre 2025.

Le LAB

Est associée au projet du CDN une équipe artistique expérimentée et pluridisciplinaire qui peut enrichir et vitaliser le Préau de son expérience, sa diversité et sa personnalité.

Le LAB évolue au fil de chaque mandat.

Composition :

- François Fauvel : créateur lumière, constructeur décor, scénographe
- Thibault Lacroix : comédien
- Marina Keltchewsky : comédienne et chanteuse
- Jean-Yves Ruf : comédien et metteur en scène

Actions :

- ils/elles seront mis en relation étroite avec la troupe permanente et l'équipe du théâtre, pour des temps d'accompagnement, de recherche et d'échanges.
- Ils/elles seront en lien régulièrement avec les actions de sensibilisation artistique et culturelle portées par le Préau auxquels ils/elles participeront.
- Ils/elles font partie de différents projets artistiques.

Jean-Yves Ruf est notamment présent sur toute la saison comme référent pédagogique. Avec lui, nous avons la volonté de développer un stage « Chantier Nomades » dont il est le directeur artistique, et qui n'a pas encore été présenté en région, sur le mandat.

Le collectif d'artistes associés

Un collectif d'artistes est associé au projet le temps du deuxième mandat.

Un.e artiste régional.e par année, avec lequel se construit des partenariats spécifiques :

- Julie Ménard en 2023
- Simon Falguières en 2024
- À définir pour 2025

Trois artistes nationaux.ales pour le mandat

- Hatice Özer, actrice et metteur en scène (Co-production de ses créations et accompagnement en résidences)
- Penda Diouf, autrice et metteuse en scène (Commande d'écriture pour la création 24 de Lucie Berelowitsch avec résidence d'écritures sur le territoire via le PNR dès 23. Programmation de *Gorgée d'eau* en 2023. Accompagnement sur sa première mise en scène de son propre texte, *Pistes*, création prévue pour janvier 2025)
- Dakh Théâtre | Dakh Daughters (Continuité de l'accompagnement administratif dans l'installation de la troupe à Vire, accompagnement sur les projets qui pourraient naître du collectif, mise à disposition régulière de salles de répétition pour permettre leur travail de recherche)

Le soutien continu en résidence

Les résidences représentent actuellement une moyenne de 150 à 200 jours par an, réparties entre le plateau, la salle de répétition, les collèges et lycées partenaires, le PNR.

Nous privilégions dorénavant un accompagnement plus long des artistes – prioritairement régionaux.ales – en mêlant des modalités d'accueil multiples : résidences au Préau et résidences en établissements scolaires.

Les résidences revêtent différentes modalités :

- Résidence Préau pouvant intégrer : hébergement, repas, transports, temps de plateau grande salle ou cube, avec possible mise à disposition des comédien.ne.s permanent.e.s et du personnel technique permanent.
- Résidence Bocage pouvant intégrer : hébergement, repas, transports, temps de plateau salle de spectacle locale, Mise à disposition des comédien.ne.s permanent.e.s et du personnel technique permanent.
- Résidence collège ou lycée : idem que pour les résidences bocage, avec un apport en production (rémunération des artistes à hauteur de 120 euros brut/ jour/ artiste) en rémunération d'un travail de sensibilisation mené durant la résidence.
- Résidence d'autrice- auteur sur le territoire, pouvant être accompagnée par des relais, permettant des rencontres spécifiques d'habitant.e.s, nourrissant le travail d'écriture

Prévision saison 2023/2024 :

Minimum de 5 compagnies artistiques distinctes pour les résidences artistiques scolaires :

- 1 compagnie pour 2 semaines résidences en collège
- 1 compagnie pour 3 semaines de résidences en lycée
- 2 jumelages
- 1 résidence sur le projet participatif

Minimum de 4 résidences de compagnies artistiques hors résidences artistiques scolaires

Continuité du soutien aux compagnies régionales :

Le Préau continuera à soutenir les compagnies régionales soutenues lors du premier mandat : Jérémy Fabre, Liza Machover, Simon Falguières, collectif Chiendent, Céline Ohrel

Et développera de nouveaux partenariats : Compagnie 1%, Compagnie de Haut et de Bas, La vague régulière compagnie-Kristel Largis-Diaz, Elsa Delmas, Pauline Letourneur....

Le Préau restera aussi attentif au travail de Agathe Charnet, Pierre Cuq, Fanny Catel, le Théâtre du Champ exquis, Spark Compagnie, et toutes les nouvelles implantations et l'émergence en Normandie, de concert avec les partenaires régionaux, et les dispositifs dédiés.

· Réseaux de production et diffusion au niveau régional, national et international

L'équilibre budgétaire du Préau repose en grande partie sur sa capacité à générer des apports en production et construire des tournées fortes permettant de dégager une marge nécessaire à consolider la capacité de production du CDN. Là encore, nous avons travaillé à constituer un réseau régional et national très varié, permettant la diffusion des formes légères aux grands plateaux. Ce réseau, dont une partie est constituée de fidèles qui suivent depuis de nombreuses années le travail de la directrice, s'est également enrichi significativement. Même si la dynamique de développement du réseau du premier mandat a été fortement ralentie par la crise sanitaire, il n'est resté pas moins qu'elle est repartie à la hausse. Les partenaires récents et ceux en cours de construction devront permettre d'atteindre, sur le nouveau mandat, l'objectif de 90 dates de diffusion en national, 24 dates au Préau, 18 dates en région et 18 dates dans le cadre du PNR, pour les créations et les reprises.

Au niveau régional :

- Le Centre Dramatique National de Normandie-Rouen
- La Comédie de Caen – Centre Dramatique national de Normandie
- Le Tangram – Scène nationale d'Évreux
- DSN – Scène Nationale de Dieppe
- Le Volcan – Scène nationale du Havre
- Le Théâtre Le Rayon Vert, scène conventionnée à Saint-Valery-en-Caux
- Le Théâtre l'Éclat, scène conventionnée de Pont-Audemer
- L'Archipel, scène conventionnée de Granville
- Le Théâtre Municipal de Saint-Lô
- Le Théâtre de l'Arsenal à Val de Reuil
- La Halle aux grains à Bayeux
- La Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel

Au niveau national :

- L'Odéon–Théâtre de l'Europe
- Le Théâtre National de Strasbourg
- Le Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine – Centre Dramatique National

- La Comédie de Colmar – Centre Dramatique National Grand Est Alsace
- Le Méta – Centre Dramatique National de Poitiers-Nouvelle Aquitaine
- Le Théâtre de l'Union – Centre Dramatique National du Limousin
- Malraux – Scène nationale de Chambéry
- La Scène nationale du Sud Aquitain à Bayonne
- Le Théâtre des Salins – Scène nationale de Martigues
- Châteauvallon-Liberté, Scène nationale de Toulon
- Théâtres en Dracénie, scène conventionnée à Draguignan
- Points Communs, Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pointoise et du Val d'Oise
- La Fonderie au Mans
- Le Théâtre du Soleil à Paris
- Le Théâtre de la Tempête à Paris
- Le Théâtre de la Croix Rousse à Lyon
- Le Théâtre du Point du jour à Lyon
- La Fondation Cartier pour l'art contemporain à Paris
- Le Théâtre 14, à Paris

Au niveau international :

- Théâtres de la Ville de Luxembourg
- Le Théâtre de Vidy-Lausanne, Suisse
- Det Norske Teatret, Oslo
- International Arts Festivals Centre of Tbilissi, Géorgie
- Deutsches Theater, Berlin
- Thalia Theater, Hambourg
- Prague City Theatres, Prague
- Asphalt Festival, Dusseldorf

Partenaires :

- L'Institut français
- Le projet Unchart (Erasmus +) ;
- La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, Centre National des Écritures du Spectacle
- Le Jeune Théâtre National à Paris

Politique de solidarité artistique :

Suite à sa mobilisation en faveur des artistes Afghans en 2021 (accueil et création collective avec les trois CDN de Normandie), la directrice a organisé, lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une mobilisation nationale. Avec le soutien du Ministère de la Culture et de la ville de Vire-Normandie, le Dakh Theatre et les familles des artistes ont pu être hébergés à Vire et favoriser la création de *Danse macabre*, un spectacle qui tourne nationalement et internationalement. Il est aujourd'hui question de travailler à favoriser l'accueil de comédiens haïtiens, suite à l'aggravation des conditions de vie dans leur pays.

2.2 Engagement culturel et citoyen

Engagements en matière de création

Structure et objectifs de la programmation

La programmation vise à mettre en valeur un théâtre de troupe, accessible, festif et exigeant, dans toute la variété de ses formes : grand plateau, hors les murs, extérieur, petites jauges (avec la disponibilité prochaine du petit gradin).

Le second enjeu de cette programmation est de trouver le bon équilibre entre les artistes reconnus et l'émergence, avec la même volonté d'interroger le monde d'aujourd'hui par le regard des artistes et par le travail en direction des publics réalisé autour des spectacles.

Nous avons aussi l'objectif de travailler sur des séries (possibilité offerte par la mise en service prochaine du petit gradin) et sur une augmentation du taux de remplissage sur le nouveau mandat (80%), en poursuivant la dynamique de hausse de fréquentation (77% en 2022-2023 contre 58% en 2021-2022). Nous travaillons sur le prochain mandat à consolider les partenariats forts (Festival Spring par exemple), à acter d'autres partenariats (Festival Les Boréales dès 2023-2024, ou programmation conjointe avec la ville de Vire-Normandie) et à en initier de nouveaux (Smac de Saint-Lô dès 2023-2024).

Nous avons également pour objectif de développer une offre artistique s'adressant au cycle élémentaire (3/7 ans), ainsi que des propositions pour les petits (18mois/3 ans) et des séries pour les 7/11 ans. Ces propositions sont reprises sous le label « Le Préau en famille », une tarification attractive qui s'applique en moyenne à six spectacles par saison.

Dans la continuité du premier mandat, les prochaines saisons seront construites en actes, avec des temps forts (Festival des Feux de Vire, Mon frère féminin et Festival À VIF), ce rythme étant aujourd'hui très identifiable pour le public du Préau.

Enfin, un effort particulier sera fait pour mutualiser les frais d'approches et réduire l'impact écologique des accueils et tournées.

L'intergénérationnel :

Le travail sur le public intergénérationnel vise à poursuivre le rééquilibrage de la fréquentation (scolaire 40% / tout public 60%) sans baisse du nombre de spectateurs. Pour cela, le Festival des « Feux de Vire » est l'occasion de présenter des spectacles et activités pour toute la famille. Cette saison, il sera déplacé plus tôt dans le mois de décembre pour s'intégrer aux festivités municipales, avec une attention sur les publics isolés en lien avec les partenaires d'action sociale. Ce déplacement des Feux de Vire a aussi permis de mettre en place une programmation commune avec la ville de Vire-Normandie (*Le Lac des Cygnes*, compagnie L'Éolienne), dans une démarche amenée à se reproduire sur le mandat.

Dans le même esprit, le festival ADO lors du premier mandat a été renommé en festival À VIF pour inviter les adultes à s'intéresser et rencontrer les questionnements des plus jeunes.

Le label Le Préau en famille ainsi que le maintien des échappées gratuites (bords plateaux, 20 du mois, ateliers spécifiques, pour anticiper ou prolonger l'intérêt du public pour un spectacle ou les thématiques qu'il porte) doivent favoriser ce brassage du public.

Festival À VIF :

Le Festival est un lieu de rencontre entre adolescents et adultes, autour de thématiques liées à l'émancipation (la thématique pour 2024 sera « Chants de bataille »). Ce festival s'attache à présenter

des spectacles pluridisciplinaires, avec des langues étrangères et des propositions artistiques susceptibles d'ouvrir le regard et de susciter le débat. Des Journées parcours, des chantiers premières et des restitutions des ateliers sont intégrés dans sa programmation, qui est par ailleurs très ouverte aux compagnies régionales émergentes.

Outils et objectifs pour dynamiser la programmation :

Nous avons mis en place de nombreux outils pour renforcer le lien avec le public et en intéresser de nouveaux, avec un objectif de 80% de remplissage.

Cela passe d'abord par un travail sur la communication, auprès du public :

- Évolution de la charte graphique print et digitale pour le second mandat, tournée vers le collectif et le territoire
- Adresse au public : encourager la curiosité et la pluralité des regards
- Poursuite du travail de fond engagé sur les réseaux sociaux : régularité des contenus, conception de contenus vidéos. Objectif de mise en place d'une analyse fine des audiences et de la stratégie d'acquisition, avec l'utilisation des fonctionnalités professionnelles des réseaux (Facebook Ads, LinkedIn Ads, Instagram Ads...)

Nous continuerons le travail effectué en matière de communication professionnelle, en affirmant la double ambition d'une décentralisation forte et d'une participation au réseau national et international.

Le travail local auprès du public est aussi favorisé par :

- L'accompagnement des adolescent.e.s spectateurs. rices ambassadeurs.rices à l'année et pour le festival À VIF, permettant une adresse directe aux 12/18 ans
- La modernisation de la billetterie avec la mise en place d'outils statistiques permettant de travailler sur les données de fréquentation (fréquence des spectateurs, provenance, etc.)
- Le maintien d'un prix moyen du billet très accessible à 6,50€, malgré l'inflation (ce prix moyen est le ratio entre le nombre de billets effectivement vendus et les recettes de billetterie).
- La mise en place du Pass Culture.

· **Transmission artistique**

Les grands axes de la transmission artistique sont doubles : conserver et renforcer un lien puissant avec le territoire, qui est une spécificité de l'implantation du CDN en milieu rural, et offrir de nombreuses propositions de pratiques théâtrales ouvertes à tous.

Les ateliers de pratique théâtrale se déroulent en lien étroit avec la programmation du Préau.

La diversité des ateliers proposés permet à tout âge, et à chacun une première expérience théâtrale :

- Ateliers hebdomadaires
- Ateliers / stages découverte autour des spectacles
- Ateliers intergénérationnels
- Encadrement des enseignements de spécialités théâtre
- Mise en place d'ateliers et résidences d'artistes au sein des collèges et lycées du territoire.

Les intervenants du Préau sont à la fois les comédien.ne.s permanent.e.s, les artistes du territoire, les artistes associés, les artistes du LAB, les artistes de la saison.

Pour activer la cohérence entre toutes les actions, des temps de rencontres réguliers sont mis en place avec les intervenant.e.s et les professeur.e.s, afin de discuter ensemble des pédagogies mises en place.

Prévisions pour la saison 2023-2024 :

Ateliers hebdomadaires tout public, représentant un total de 70 participants :

- Ateliers enfants de 8 à 12 ans
- Ateliers collégien.ne.s de 4e et 3e
- Ateliers lycéen.ne.s
- Ateliers adultes
- Ateliers Université Inter-Age

Enseignements en milieu scolaire (76 participants) :

- Seconde, Première et terminale Spécialité au Lycée Curie
- Options (1ère et Terminale), Lycée Curie

Ateliers Lycée Mermoz-Vire (classe CAP APR)

Ateliers Collège Maupas-Vire (classe SEGPA)

Ateliers auprès de publics spécifiques (20 participants) :

- Association Ad Vocacy, Vire
- IME du Bocage

Ces ateliers donnent lieu à des restitutions, sur le plateau du Préau ou dans le cadre du festival A VIF.

- **Action culturelle – sensibilisation**

Les actions culturelles, sur le territoire notamment, sont un point d'identité fort du CDN. En étroite collaboration avec les artistes associé.e.s du Préau, les comédien.ne.s permanent.e.s et les partenaires du territoire (culturels/sociaux/handicap/centres de détention/PNR), des projets artistiques sont imaginés sur mesure chaque année en direction de tous les publics, avec une attention particulière vers les publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

Ces différents dispositifs seront travaillés sur l'ensemble du mandat, de manière à ne pas provoquer de surcharge de travail sur les équipes internes du Préau.

Pour la saison 2023-2024 :

Éducation artistique et culturelle :

Résidences en milieu scolaire, à Vire et dans le Bocage :

- Dispositif jumelages DRAC : 2 résidences-jumelages
- 5 résidences en collèges et lycées

Résidences dans le Bocage dans le cadre du PNR

Un parcours Regards (en partenariat avec la Région et les CEMEA) :

- Autour du spectacle Cosmos de Maëlle Poesy et Kevin Keiss

Participation du Préau au Prix Godot :

- Accompagnement de 4 classes sur l'année scolaire
- Accueil de la Journée de remise du Prix dans le cadre du festival A VIF 2024

Un projet participatif, « Le Cœur de la Terre »:

- Porté par l'auteur-metteur en scène Simon Falguières, en partenariat avec des structures régionales, le lieu de la Compagnie « Le Moulin de L'Hydre », le Conservatoire de Musique et Danse de Vire, le CDN de Nanterre
- Projet adressé aux adolescent.e.s, mené d'octobre à juillet 2024
- Avec la participation des comédien.ne.s permanent.e.s du Préau
- Représentations lors du festival À VIF 2024 et au Moulin de l'Hydre (lieu de Simon Falguières) pour son festival d'été, diffusion nationale en 2024-2025

Un projet de territoire :

- Un projet artistique proposé dans le cadre du dispositif « Territoires Ruraux Territoires de Culture » / DRAC Normandie autour de Sorcières – création 2024 Lucie Berelowitsch/Penda Diouf.
- L'autrice Penda Diouf et Lucie Berelowitsch sont allées à la rencontre des habitant.e.s du Bocage pour interroger leurs pratiques et croyances.
- Récolte d'histoires, lectures, répétitions ouvertes au public, installations photographiques et radiophoniques....
- En partenariat avec l'Intercom de la Haye, la Communauté de Communes du Mont St Michel, la MFR et Lycée Agricole Champ Tracy, le réseau des médiathèques et l'artiste plasticienne Marion Dutoit

Enfin, nous continuerons le partenariat avec une 10aine de théâtres européens partenaires autour du projet « You perform », Projet financé via ERASMUS +.

Sur le territoire :

Les partenaires privilégiés du Préau :

- La CAF
- Le CCAS
- Les 2 centres socio-culturels
- La circonscription d'actions sociales du Calvados
- Les associations d'aides aux réfugiés comme AVARE
- Les associations d'insertion comme GRETA
- La mission locale
- AD VOCACY
- L'IUT
- La Maison familiale rurale

Dispositifs DRAC et région régulièrement investis :

- Jumelages
- Culture santé
- Territoires ruraux-territoire de Culture
- Parcours Regards
- Culture Justice
- Culture s'anime
- Journées du Matrimoine

- **Le PNR**

Le PNR fait partie de la politique de diffusion régionale du Préau, et est un élément important de sa programmation. Le PNR a même l'exclusivité de la représentation de certaines créations du Préau.

À l'écoute de ses partenaires et des publics, le Préau a proposé pour la saison prochaine une plus grande diversité d'offres artistiques et culturelle : il y a aura donc, au-delà des spectacles proposés, des offres d'accueil en résidence, des lectures, des rencontres...

Le PNR, programme exemplaire de décentralisation, voire de décentralisation de la décentralisation, va être au cœur d'une réflexion prochaine sur son avenir et ses développements avec les tutelles et les partenaires (à partir de l'automne 2024).

Pour le prochain mandat, il s'agira, en attendant les fruits de cette réflexion, de consolider les 5 conventions existantes. Pour la saison prochaine, 5 propositions artistiques ont été présentées aux partenaires, pour 8 représentations ou événements.

L'équité territoriale

Le Préau souhaite conserver une continuité du système de covoiturage, pour répondre aux problématiques de mobilité et favoriser une circulation des publics Vire – Bocage, que ce soit dans le cadre du PNR ou dans celui du transport des adolescents lors du Festival À VIF.

Cette question de la mobilité sera renforcée et réfléchi, grâce notamment à la mise en place de navettes sur certains spectacles. Ce dispositif de navettes a été mis en place depuis la saison 21-22, il se double d'un accompagnement spécifique de l'équipe du Préau, permettant des temps d'échange privilégiés.

2.3 Engagements professionnels

Le Préau a à sa tête une directrice possédant un diplôme d'État d'enseignement du théâtre, profondément concernée par la formation et l'insertion.

Insertion, formation et accompagnement des artistes

Insertion professionnelle :

- La jeune troupe composée des comédiens.ne.s permanent.e.s. : 24 mois d'insertion pour des jeunes diplômés d'écoles nationales supérieures. Synergies envisagées avec les autres jeunes troupes (CDN de Caen, de Tours ou de Montluçon). A noter que les anciens comédiens permanents sont salariés via l'intermittence sur les productions du Préau en tournée.
- Partenariat avec la Cité Théâtre de Caen : échanges avec les comédiens stagiaires deux fois par saison, participation aux Feux de Vire (contes), stage avec Lucie Berelowitsch en juin 2023.
- Partenariat avec le Conservatoire de Caen en cours de construction

Formation :

- Sessions régulières menées par le « référent pédagogue » Jean-Yves Ruf auprès des autres intervenants du Préau (mise en partage, charte de pédagogie, formation de formateurs)

- Objectif d'organisation d'un stage Chantiers Nomades, offre complémentaire pour les professionnels de la région
- Dans le cadre de la création de Lucie Berelowitsch, *Guerre et Paix*, des stages de formations seront organisés dans différentes écoles, autour du roman. Des attaches sont prises avec l'École de Limoges, du TNBA, de Toulouse, du TNS, de l'ENSATT
- Formation des membres de l'équipe technique (Autocad, juridique, Légal, Excel)

Accompagnement des artistes dans leur parcours professionnel :

- Le LAB : créé pour contribuer à répondre activement à la question essentielle du partage de l'outil le LAB aide à l'accompagnement d'artistes dans leurs projets respectifs sans pour autant enclencher la logique économique lourde du montage de production.

2.4 La rénovation de l'outil

Les travaux :

- Mise aux normes du petit gradin, travaux débutant en juillet 2023 pour 3 mois, utilisation possible dès 2024 et systématique sur 2024-2025

Les investissements :

- Lancement d'un PPI dès 2024 : renouvellement du parc lumière halogène vers un parc à LED, modernisation du matériel technique du cadre scénique (porteuses, parc micro et son)

Atelier de construction de décors :

- Capacité de construction de 5 décors par an
- Démarche éco-responsable avec une réutilisation maximale des matériaux, projet de constituer un lieu ressource à l'échelle régionale

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de trois ans qui prend effet au 1^{er} janvier 2023, sous réserve de la disponibilité effective des crédits.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 de la présente convention et au contrôle prévu à son article 13.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

4.1 Le coût total du projet artistique et culturel sur la durée de la convention est évalué à **3 221 258 € (trois millions deux cent vingt-un mille deux cent cinquante-huit euros)** conformément au budget prévisionnel figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel, et notamment ceux qui :

- respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III bis,
- sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en annexe III,
- sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel,
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion,
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel,
- sont dépensés par le bénéficiaire,
- sont identifiables et contrôlables,

et le cas échéant, les coûts indirects (ou « frais de structure ») déterminés en annexe III.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1. L'État

Au titre du règlement de l'Union Européenne n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'administration contribue financièrement au projet artistique et culturel visé à l'article 1er de la présente convention.

La contribution de l'administration est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. L'administration n'en attend aucune contrepartie directe.

5.1.1. Pour les activités mentionnées à l'article 1er, l'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 2 434 200 € (deux millions quatre cent trente-quatre mille deux cents euros)

sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

5.1.2. Pour l'année 2023, l'État pourra contribuer financièrement dans le cadre du soutien aux lieux de production et de diffusion du spectacle vivant comme les Centre dramatiques nationaux, lieux labellisés, jusqu'à un montant de 811 400 € (huit cent onze mille quatre cents euros) montant de base de la subvention à 100%.

5.1.3. Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, sous réserve de la disponibilité des crédits, et de la levée totale de la réserve de précaution parlementaire, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à :

- pour l'année 2024 : **811 400 €**,
- pour l'année 2025 : **811 400 €**,

Les subventions affectées par la DRAC aux actions d'éducation artistique et culturelle font l'objet d'une dotation financière distincte, complémentaire et déterminée annuellement

5.1.4. Les contributions financières de l'administration mentionnées à l'article 5.1.3. ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en Loi de finances,
- la reconduction des critères d'intervention du Ministère de la Culture dans le cadre de sa politique nationale,
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 7 à 11 de la présente convention, sans préjudice de l'application de l'article 12,
- le contrôle par l'administration en fin d'exercice, conformément à l'article 11, sans préjudice de l'article 4.4 et 4.5, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel du projet artistique et culturel.

5.2. La région Normandie

Afin de soutenir le projet artistique et culturel de la SARL Le Préau (Annexe I), et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, le soutien de la Région Normandie est chiffré à **1 635 000 €** répartis comme suit :

- pour l'année 2023 : **545 000 €**,
- pour l'année 2024 : **545 000 €**,
- pour l'année 2025 : **545 000 €**,

sous-réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil Régional de Normandie.

Le bénéficiaire pourra bénéficier d'autres subventions régionales notamment dans le cadre d'appels à projets de la Région sur des thématiques liées à l'action culturelle, la coopération culturelle internationale ou encore la formation et le numérique.

5.3. Le département du Calvados

5.3.1. Afin de soutenir le projet artistique et culturel de la SARL Le Préau (Annexe I), et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, le soutien du Département du Calvados, serait chiffré à **255.000 €**, répartis comme suit :

- pour l'année 2023 : **85.000 €**,
- pour l'année 2024 : **85.000 €**,
- pour l'année 2025 : **85.000 €**,

sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil départemental du Calvados.

Le Préau - Centre Dramatique National pourra être amené à solliciter le Département du Calvados pour la mise en place d'actions ponctuelles, notamment les dispositifs d'appels à projets suivants : Territoires Ruraux, Territoires de Culture (TRTC), Jumelage dans les collèges, PACTE, Culture Santé.

5.4. La commune de Vire Normandie

5.4.1. Afin de soutenir le projet artistique et culturel de la SARL Le Préau (Annexe I), et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la commune de Vire Normandie s'est engagée par délibération n°9 du 6 février 2023 à verser au bénéficiaire une subvention de fonctionnement de 258 263€ (deux cent cinquante-huit mille deux cent soixante-trois euros) selon le calendrier suivant : 50% en février 2023, 25% après le vote du budget et 25% après réception du compte de résultat du Préau CDN Normandie en juillet

Sous réserve du vote par l'Assemblée délibérante du Budget primitif, cette subvention est revalorisée chaque année par une augmentation de 1%.

Cette subvention est composée d'une tranche ferme de 258 263 €.

5.4.2. Les années suivantes, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera arrêté chaque année par l'Assemblée délibérante de la commune de Vire Normandie dans le cadre de la procédure d'élaboration de son budget primitif.

De plus, l'obtention de la subvention est conditionnée au respect des formalités suivantes :

- communiquer le programme détaillé du projet artistique et culturel pour l'année à venir, complété par une note de présentation ;
- communiquer le budget prévisionnel détaillé du bénéficiaire établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment le détail des financements et les subventions attendues auprès de tout autre organisme ou partenaire.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son projet artistique et culturel et son budget prévisionnel, et transmettra chaque année un rapport d'activités.

5.4.3. Une convention de financement spécifique déterminera le montant retenu en cas de subventions exceptionnelles.

5.5. Financement complémentaire au titre d'autres actions spécifiques

Compte tenu d'autres actions spécifiques qu'il organiserait et qui rentreraient dans les critères d'éligibilité du Ministère de la Culture et des collectivités territoriales partenaires, le bénéficiaire peut solliciter l'octroi de subventions spécifiques qui feraient l'objet d'une instruction complémentaire selon les modalités en vigueur et seraient versées par un autre acte juridique (arrêté, convention ou avenant).

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1. L'Etat

L'administration verse 811 400 € (huit cent onze mille quatre cents euros) au titre de l'année 2023.

6.1.1 Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'administration est versée, sous réserve :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'Etat ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 2 5 et 7 à 13 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution sans préjudice de l'article 5.4.

6.1.2. La subvention est imputée sur les crédits du programme 131 - Action 1- Sous-action 23 - Institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant - Catégorie 64 – Activité 013100010301

6.1.3. Les contributions financières ci-dessus énoncées à l'article 6 seront créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de : THEATRE DU PREAU SARL

N° IBAN |F|R|7|6| |4|2|5|5| |9|1|0|0| |0|0|0|8| |0|0|0|9| |6|2|1|4| |4|1|8|

BIC |C|C|O|P|F|R|P|P|X|X|X|

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Normandie, la directrice régionale des affaires culturelles étant l'ordonnateur secondaire.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du Calvados.

6.2. La région Normandie

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 2, et de permettre au CDN de réaliser ses engagements, la Région s'engage à verser chaque année une aide financière (sous réserve des crédits correspondants au budget primitif régional) dont le montant sera fixé par une convention financière annuelle en fonction des budgets annuels votés par les assemblées délibérantes et en considération des programmes proposés.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière.

Sous réserve du vote de l'assemblée délibérante, un acompte d'un montant ne pouvant excéder 50% de la subvention allouée l'année précédente, sera proposé chaque année en début d'exercice budgétaire au vu de la demande de financement présentée par le CDN.

6.3. Le Conseil départemental du Calvados

La demande de subvention devra être déposée annuellement sur le téléservice du Département, au plus tard le 31 décembre pour l'exercice suivant. L'engagement financier étant annuel, le Département du Calvados notifiera le montant de la subvention accordée par délibération de la Commission permanente. Les modalités de paiement de la participation du Département du Calvados seront précisées dans la convention financière annuelle. La subvention sera créditée sur le compte du Préau à Vire en deux échéances : 70% avant le 30 avril à la signature de la convention financière, le solde de 30% au second semestre, après réception par le Département des bilan, compte de résultat et compte rendu d'activité.

6.4. La commune de Vire Normandie

La commune de Vire Normandie s'engage à verser au bénéficiaire, dans la limite des crédits individualisés votés au Budget primitif annuel, la subvention de fonctionnement annuelle prévue à l'article 5.4.1. Selon le calendrier suivant : 50% de 258 263€ en février et en cas d'évolution du montant de la subvention (si évolution de 1% au vote du budget) le solde de la subvention majorée en août après la remise des comptes (remise des comptes en juillet et versement en août).

Toutefois en fonction des prévisions budgétaires de la collectivité, ce calendrier pourra être modifié par toute délibération postérieure à la date de signature de ladite convention.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier du projet artistique et culturel, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1^{er} et 2. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par la gérante de la SARL ou toute personne habilitée,
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport d'activité,
- un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant,
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité,
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure
- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

8.1 Les Droits culturels, engagement culturel, citoyen et territorial (synthèse du contrat de décentralisation dramatique)

Les droits culturels inscrits dans les textes internationaux de l'ONU et de l'UNESCO, et explicités par la déclaration de Fribourg (2007) ont été introduits par le législateur français dans la loi NOTRe du 7 août 2015 et la loi LCAP (*Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine*) du 7 juillet 2016. Il prévoit ainsi la nécessité pour l'État et les collectivités territoriales de respecter les droits *culturels des personnes dans la mise en œuvre des politiques publiques*. Le respect des droits culturels consiste à prendre en compte chaque individu dans sa spécificité, quelle que soit son origine, sa situation, et contribuer à l'accès à la culture du plus grand nombre.

L'ensemble des partenaires sont engagés dans une politique des Droits Culturels.

Les partenaires publics invitent donc les structures qu'ils soutiennent à s'inscrire dans cette démarche et à développer des projets respectueux des droits culturels des personnes, pour une culture exigeante, inclusive, respectueuse de l'égalité femme-homme, reconnaissant chaque individu dans sa dignité et sa diversité, tout en facilitant l'accès et la participation, à l'art et à la culture du plus grand nombre, sur tout le territoire, notamment pour les personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique (en raison de leur handicap, de leur situation économique, géographique, ...).

La présente convention vise à valoriser les projets et actions en faveur des Droits Culturels mis en œuvre par la structure et à déterminer des objectifs et les principales actions à mener pour les atteindre.

Ces objectifs ont été déterminés sur la base des quatre axes identifiés comme prioritaires par les partenaires : l'égalité femme-homme, la diversité culturelle, l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle, l'équité territoriale,

En adhérant à cette démarche, le CDN de Vire-Normandie, s'engage ainsi à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans le déploiement de son projet artistique et culturel (cf. Annexe IV).

8.2 Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant dès l'année de signature de la présente convention les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

8.3 Egalité professionnelle homme / femme

L'Etat et l'ensemble des partenaires sont engagés dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ils souhaitent ainsi inciter l'ensemble de leurs partenaires à mener des actions en ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention de l'Etat et de la Région **et du Département** est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité...

Conformément aux orientations validées par le Comité interministériel des Droits des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012, l'Etat incite les structures culturelles à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans leur domaine d'activité.

Dans ce cadre, il est attendu de leur part de :

- Participer au repérage des inégalités de droits et de pratiques entre les hommes et femmes dans leur structure, toutes fonctions confondues ;
- Participer dans la mesure de leurs moyens et de leurs missions, aux saisons égalité Femmes/Hommes dans les arts de la culture.

La feuille de route Égalité 2018 – 2022, publiée en février 2018 par le ministère de la culture, contient une mesure concernant la progression quantifiée de l'accès des femmes aux responsabilités, aux moyens de production, de création, de recherche dans les structures labellisées. Dans ce cadre, le bénéficiaire favorisera un meilleur accès des femmes artistes à la programmation et aux dispositifs de soutien à la création et à la production portés par sa structure.

Les conditions de mise en œuvre et d'évaluation de cette mesure sont définies dans le protocole du 22 novembre 2018. Le bénéficiaire devra inscrire son action dans ce cadre.

Le bénéficiaire pourra communiquer aux partenaires publics les pièces justificatives justifiant la réalité de son engagement.

8.4 Système d'information billetterie

Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

8.5 Transition écologique

L'ensemble des collectivités partenaires est engagé dans un projet territorial de développement durable. Elles souhaitent être elles-mêmes éco-responsables mais entendent également inciter l'ensemble de leurs partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention des partenaires publics est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.)

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, sites dédiés aux transports collectifs et au covoiturage).

8.6 Bonnes pratiques en matière d'achats

La Région est engagée dans une démarche de soutien de l'économie normande, notamment par la mise en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique. Elle met en œuvre depuis le 1er janvier 2017 de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de soutenir les entreprises. Ces clauses doivent permettre de simplifier les démarches des entreprises, d'améliorer leur trésorerie, d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses.

La Région souhaite inciter l'ensemble des partenaires soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener les mêmes actions de soutien à l'économie normande dans leurs propres marchés. Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à décliner dans ses marchés les mêmes clauses.

Elle pourra demander au bénéficiaire de communiquer les pièces de ses marchés notifiés pour mettre en œuvre le projet subventionné.

En outre, les services de la Région peuvent apporter conseil aux porteurs de projets dans la rédaction de leurs marchés

8.7 Inscription dans la politique de développement culturel territorial du Département du Calvados :

Le Préau - Centre Dramatique National, en qualité d'acteur majeur pour le développement artistique et culturel dans le Département du Calvados, veillera à poursuivre sa démarche volontariste de rayonnement dans le territoire départemental, et de ressource pour les artistes du territoire. Elle portera, dans le cadre de cette démarche, une attention particulière aux zones rurales et aux territoires liés au Département par leur politique culturelle. La direction de la Culture du Département pourra accompagner l'association dans le déploiement de ces missions territoriales, par ses capacités d'ingénierie culturelle et l'activation de relais culturels, éducatifs ou sociaux dans les territoires.

ARTICLE 9 – AUTRES ENGAGEMENTS

9.1 Le bénéficiaire informe sans délai l'administration de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

9.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.3 Fiscalité : Le CDN de Vire-Normandie s'engage à vérifier auprès des services fiscaux son statut fiscal et renonce à tout recours ou à toute demande de compensation de la part des collectivités ou de l'État en cas de contentieux ou de pénalités fiscales.

Les subventions dites « complément de prix » sont assujetties à la TVA (2,1%). Cela concerne les subventions versées à un organisateur de spectacles afin que ce dernier diminue, en deçà du prix du marché, les prix qu'il pratique vis-à-vis du public, et ce, en rapport avec le montant des subventions octroyées (instruction fiscale 3 A-7-06).

9.4 Gestion du personnel : Le CDN de Vire-Normandie s'engage à effectuer l'ensemble des démarches administratives liées au recrutement de personnel.

Il s'engage par ailleurs, d'une part, à acquitter l'ensemble des charges patronales liées à ces recrutements et d'autre part à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès des différentes administrations. Il renonce également à offrir des rémunérations sans la production des déclarations fiscales et sociales obligatoires.

9.5 Assurances : le CDN exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que les responsabilités des partenaires publics ne puissent être recherchées.

Le CDN devra justifier à chaque demande des partenaires publics de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

10.1 L'Etat

Toute communication devra mentionner le conventionnement de l'État / Ministère de la culture / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie quels que soient les moyens de communication utilisés. Il conviendra également d'apposer les mentions et/ou les logos de l'État sur tout support graphique et équipement édités, dans le respect de leur charte graphique.

10.2 La Région

A l'exception des particuliers, tout bénéficiaire de subvention régionale devra mentionner le concours financier de la Région Normandie à la réalisation de son projet par une visibilité suffisante de la participation de la Région et adaptée au regard du montant de la subvention octroyée, dans le respect de la charte graphique de la Région et conformément à l'annexe « Communication » jointe au dossier de demande de subvention.

Ces obligations valent pour toute la durée de l'opération financée.

En cas de non-respect de cette obligation, le Président du Conseil Régional pourra diminuer de 10% le montant de la subvention régionale justifiée.

Tout bénéficiaire d'une subvention régionale devra fournir à la Région tout document (photo...) attestant qu'il a respecté la disposition prévue à l'alinéa 1^{er} du présent article :

- soit lors de sa demande de versement du solde en cas de versement en plusieurs fois de la subvention,
- soit au plus tard 6 mois après la fin de l'action subventionnée en cas de versement unique de la subvention lors de la notification.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet www.normandie.fr/logo-et-charte

10.3 Le Département du Calvados

Le bénéficiaire de la subvention départementale doit mentionner le concours du Département du Calvados selon des modalités convenues avec le Département, notamment en cas de publication de

documents, d'organisation de manifestations publiques ou de réalisations de travaux donnant lieu à publicité. La charte graphique du Département doit être respectée. Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'annulation de cette subvention.

Le bénéficiaire, quel que soit le montant de l'aide accordée, se doit donc de communiquer de manière proportionnée et suivant les précisions apportées ci-dessous. Pour les aides en fonctionnement :

- De moins de 23 000 euros, communication obligatoire, mais proportionnelle à la somme versée ;
- Au-delà de 23 000 euros, communication sur tous les supports de communication/d'information liés au projet, et invitation du Département à tous les événements qui en découleront.

Un kit de communication est téléchargeable sur <https://www.calvados.fr/accueil/logo-et-charte.html>, il comporte des précisions et des outils à disposition des bénéficiaires comme notamment une charte graphique à respecter (logo, couleurs, etc...) et des informations sur les panneaux et plaques (taille, mentions à faire figurer, etc...). Il est demandé à chaque bénéficiaire de faire la preuve de sa communication pour obtenir sa subvention (photos, copies d'écran, etc..).

10.4 La commune de Vire Normandie.

Le CDN Préau s'engage dans toutes ses actions de communication envers tous publics (institutionnels ou non) à mentionner le soutien apporté par la commune de Vire Normandie et ce sur tous les supports de promotion, d'information, de diffusion qu'elle est amenée à éditer.

Cette obligation repose, a minima, sur l'emploi du logo de la commune de Vire Normandie dans le respect de la charte graphique suivante :

- Sur un document imprimé sur fond blanc, le logo en couleur (quadri) doit être utilisé de préférence ou pour des raisons graphiques, le logo noir.
- Sur un document imprimé sur fond uni clair, le logo noir doit être utilisé.
- Sur un document imprimé sur fond uni foncé, le logo blanc doit être utilisé. Le logo ne doit en aucun cas être déformé dans sa longueur ou sa largeur.

ARTICLE 11 - SANCTIONS

11.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la

présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

11.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

11.3 L'administration informe le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

12.1 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label « Centre dramatique national ». Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

12.2 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des comités techniques et de suivi du CDN.

12.3 Le comité de suivi du CDN Vire-Normandie est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objets de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée et les comptes consolidés du bénéficiaire ;
- les créations, transformations, suppressions d'emplois permanents ;
- les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés.

12.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

ARTICLE 13 - CONTRÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS

13.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

13.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 5.1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 14- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 et aux contrôles de l'article 13.

ARTICLE 15 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 - ANNEXES

Les annexes I (projet artistique), II (indicateurs d'évaluation), III (budgets prévisionnels 2023, 2024 et 2025) et IV (droits culturels) font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 17 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 18 - RECOURS

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Caen mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages, etc).

Fait à Rouen, le

En cinq exemplaires originaux

L'État,
représenté par le Préfet de Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI

La Région Normandie,
représentée par son Président

Hervé MORIN

Le Département du Calvados,
représenté par son Président

Jean-Léonce DUPONT

La Ville de Vire-Normandie
représentée par son Maire

Marc ANDREU-SABATER

Le Théâtre du Préau, Centre dramatique
national de Normandie-Vire

Représenté par sa Directrice

Lucie Berelowitsch

ANNEXE I

LE PROJET ARTISTIQUE 2023/205

TITRE II LE PROJET ARTISTIQUE

Article 3

La directrice continuera les grands axes de son premier mandat, dans une attention de phasage et de ciblage sur le déploiement du projet.

Elle fera en sorte de continuer le rayonnement du CDN de Normandie-Vire, à la fois sur son territoire, mais aussi nationalement et internationalement. Le marquage fort du premier mandat, à savoir de penser le théâtre tout à la fois comme un lieu ancré sur son territoire et ouvert sur le monde, sera continué.

Le Préau sera un lieu de fabrique et de partage, à la permanence artistique forte, pour assurer une création contemporaine articulée autour de la sensibilisation et de la transmission.

L'écriture contemporaine via la présence d'auteurs restera au centre du projet, qui se tournera vers des démarches artistiques qui interrogent, dans leur processus de création, dans leurs formes ou dans leur rapport au public, la relation entre création et territoire. Pour ce faire, la présence d'auteur.rice.s sur le territoire se structurera, en lien notamment avec le dispositif d'appels à projets Prémises, favorisant les interactions entre la création et les habitant.e.s, avec des temps de rencontre et des ateliers d'écriture.

En continuité du travail mené, et en écoute des retours du public, la directrice restera attentive à la diversité de sa programmation, continuant l'ouverture aux textes du répertoire revisités, aux projets internationaux, permettant le lien à la langue étrangère et l'ouverture nécessaire à d'autres cultures, des projets musicaux et pluridisciplinaires.

Seront ainsi montrées au Préau des propositions aux esthétiques variées, mais toutes en prise avec le monde d'aujourd'hui.

Les ressources du Préau seront mises au service des artistes, avec une attention pour l'accompagnement, l'aide à l'insertion et à la structuration d'équipes artistiques indépendantes régionales, la qualité de l'accueil, et une grande vigilance aux questions de diversité et de parité, tout autant dans la programmation que dans la production.

I - Engagement artistique

a) <u>Production et accompagnement des artistes</u>
--

a1) les productions propres, spectacles nouveaux du CDN

Le Préau souhaite s'engager sur des projets en cohérence avec une ligne artistique forte, des projets ancrés dans leur temps et ouverts sur le monde, aux esthétiques exigeantes et accessibles.

Les créations de Lucie Berelowitsch prévues pour le deuxième mandat sont les suivantes :

- *Les Géants de la Montagne*, adaptation de Pirandello, création janvier 2023
- *Sorcières, titre provisoire*, création prévue avril 2024
- *Guerre et Paix*, adaptation de Tolstoï, création prévue en décembre 2025

⇒ Soit 3 créations nouvelles

Les reprises de création de Lucie Berelowitsch pour le deuxième mandat sont les suivantes :

- *Antigone* (reprise de la création de 2016- répertoire)
- *Vanish* (reprise de la création d'Octobre 2021)

⇒ Soit 2 reprises

Les autres créations confiées à d'autres metteur.euse.s en scène :

- ***Vie et mort rien de rien*** – Beckett, mise en scène Jean-Yves Ruf, projet issu du LAB pour l'itinérance dans le Bocage, création avril 2023- budget de production à 60k€ dont 60k€ le Préau (100%)

Production déléguée

- ***Dans ta peau***- écriture et mise en scène Julie Ménard -création mai 2023 budget de production à 150k€ dont 60k€ le Préau (40%)

Coproduction majoritaire -SEP : production déléguée à la compagnie La fugitive

- ***Création partagée*** de Simon Falguières - Création mai 2024 budget de 50 k€ dont 40 k€ le Préau (80%)

Production déléguée

Les reprises de création d'autres metteurs en scène pour le deuxième mandat sont les suivantes :

- ***Danse Macabre***, de Vlad Troitskyi, création Juin 2022
- ***Toutes leurs robes Noires***, de Claudine Galéa - Antoine Hespel, création Juin 2021
- ***Marilyn ma grand-mère et moi*** de Céline Milliat-Baumgartner - Valérie Lesort, création Novembre 2020 / diffusion Le Bateau Feu, Scène Nationale de Dunkerque
- ***J'ai saigné***, de Jean-Yves Ruf, création Novembre 2021 / diffusion Compagnie du Chat borgne

Au global :

6 productions nouvelles

⇒ **3 productions nouvelles de Lucie Berelowitsch dont 1 d'écriture d'autrice vivante (Penda Diouf) : 505k€**

- ⇒ 1 production déléguée autour de Beckett : 60k€
- ⇒ 1 production déléguée autour d'un participatif adolescent écrit et mis en scène par Simon Falguières, auteur vivant : 50k€
- ⇒ 1 coproduction majoritaire écrite et mise en scène par Julie Ménard, autrice vivante : 60k€ (numéraire)

6 reprises

- ⇒ 2 reprises de productions de Lucie Berelowitsch : 10k€
- ⇒ 4 reprises de productions d'autres artistes : 5k€

Pour un total de dépenses de production de 690 k€ sur le mandat

a2) Les coproductions :

Le Préau peut intervenir à plusieurs niveaux.

Ces niveaux ne sont pas liés les uns aux autres et sont complémentaires.

Il s'engage à accompagner à minima 4 projets en coproduction par an soit un minimum de 12 sur le mandat, via :

- ⇒ Apport en numéraire : systématique pour les artistes associés.
- ⇒ Apports en nature ou prise en charge directe notamment via un apport en main d'œuvre et matériaux / constructions décors
- ⇒ Apport au sein du réseau PAN : à hauteur de 10 000€ annuels (compagnies régionales).

Un complément en résidences et prises en charges directes pourra être apporté : mise à disposition espaces de répétition, matériel, personnel, hébergements dans le cadre de résidences (cf paragraphe résidences ci-dessous).

2023

Coproductions Numéraires : 20,5k€ (hors *Dans ta Peau*)

4 compagnies régionales :

1% artistique Pink Machine – via le réseau PAN

Dans ta peau- via le réseau PAN

Collectif Chiendent avec *En Crises*

Nid de cendres, Le K

1 artiste nationale -artiste associée : Hatice Ozer avec *Koudour*

Coproductions via apport en main d'œuvre et matériaux / constructions de décor : 15k€

2 artistes régionaux :

Julie Ménard avec *Dans ta peau* : 10k€ (3 semaines pour 2 constructeurs)

Jérémie Fabre avec *L'horizon des évènements* 5 k€ (1 semaine pour 2 constructeurs)

2024 /

Coproductions numéraires : 55 k€

4 compagnies régionales :

Jérémie Fabre avec *L'horizon des évènements*

Liza Machover avec *Lopakhine danse*

Chloé Giraud avec *Le grand jeu*

Coproduction PAN

Ces soutiens en coproduction sont accompagnés de soutiens sur d'autres volets (résidences, construction de décor...)

1 artiste nationale : Aurélie Van den Daele *1200 Tours* / auteur : Sidney Ali Mehelleb

2 artistes nationales - associées : Penda Diouf avec *Pistes*/ Hatice Ozer avec *Le Livre des Rois*

2025 /

Coproductions numéraires : 65 k€

Soutien prévu à l'artiste réunionnais Labelle, autour d'un projet de théâtre musical

A définir Pan et co-prod région

⇒ **Soit un total de 12 projets coproduits a minima sur le mandat pour un total de 155,5 k€ (hors *Dans ta Peau*)**

<u>b) le partage de l'outil sur les 4 années : Un lieu ressource pour l'accompagnement des acteurs artistiques</u>

Le Préau dispose d'un équipement professionnel exceptionnel pour sa situation géographique.

En plus des dispositifs spécifiques détaillés ci-dessous, nous nous engageons à mettre cette ressource au service de l'accompagnement, de l'aide à l'insertion et à la structuration des équipes artistiques indépendantes, avec une attention particulière à la création régionale, aux compagnies émergentes, aux questions de parité et de diversité. L'objectif du deuxième mandat est d'accentuer l'accompagnement technique voir stratégique des compagnies.

Pour les compagnies régionales, nous travaillerons en lien avec les partenaires régionaux sur le repérage des équipes, participant au temps fort "*Avis de grand frais*" ainsi qu'aux journées des maquettes organisées par l'ODIA et le CDN de Rouen. Nous rencontrons maintenant aussi avec les partenaires de PAN (Producteurs Associés de Normandie) des compagnies régionales émergentes. Un outil complémentaire favorisant les rencontres de cet ordre pourrait être envisagé à terme au Préau.

Le Préau organise son partage de l'outil **selon 4 grands dispositifs :**

b1) Une troupe permanente,

b2) un dispositif de laboratoire de recherche appelé LE LAB,

b3) un collectif d'artistes associé.e.s,

b4) ainsi qu'un soutien aux compagnies par un accueil accru en résidences et un travail spécifique sur la **construction de décors** grâce à l'actuel atelier de construction, géré par l'équipe permanente et polyvalente du Préau qui bénéficie d'un grand savoir-faire.

➤ **b1) La troupe permanente**

Le Préau associe à son projet une troupe de comédien.ne.s permanent.e.s.

Ces comédien.ne.s permanent.e.s sont issu.e.s de l'ensemble des formations nationales et étrangères (Benélux, Suisse, monde). Seront privilégiées les capacités d'adaptation au territoire et à un projet, la pluridisciplinarité, ainsi que l'autonomie et la maturité.

Tout au long de la saison, ils/elles travaillent au sein du CDN avec les équipes techniques, administratives et relations avec le public. Ainsi, se professionnalisant, ils/elles s'approprient l'institution et les rouages du métier du spectacle vivant notamment en participant aux réunions des différents pôles de compétences et de réunions de coordination de l'équipe.

Ils/elles conçoivent et mettent en œuvre des actions artistiques et pédagogiques sur le territoire en lien avec la saison (lectures, rencontres, ateliers de pratique réguliers)

Ils/elles ont la possibilité de réaliser une carte blanche avec les moyens mis à disposition par le CDN (salle de répétition et appui des techniciens du CDN). Certaines cartes blanches peuvent donner lieu à une création à part entière avec des moyens de production supplémentaires dédiés fournis par le CDN.

Ils/elles participent au festival LES FEUX DE VIRE (festival entre Noël et le Jour de l'An) au festival ADO (renommé A VIF), aux soirées des 20 DU MOIS en lien avec les artistes de la saison (proposition gratuite chaque mois au bar du Préau), ainsi qu'aux liens avec les compagnies émergentes, et régionales.

Ils/elles participent aux créations Préau, en particulier avec celles en lien avec le PNR.

Le choix de ces trois profils se basera sur une complémentarité de parcours spécifiques reliés par un même désir d'investir l'institution et le territoire d'une énergie fertile et bienveillante, et sur des temps de rencontres plus longs avec chacun des comédien.ne.s choisi.e.s.

Ce compagnonnage préalable sur une période longue semble mieux approprié au recrutement de comédiens permanents sur Vire comparativement à un processus d'auditions. Un désir préalable, de même qu'une connaissance du territoire, se tissent peu à peu, des questions sont levées pour un engagement plus congruent dans le projet. Un calendrier de travail peut être mûri et échangé en amont de la venue. Enfin la question de l'exclusivité peut être discutée et adaptée.

Le mandat débute avec une comédienne permanente Garance Durand Caminos en poste, en milieu de parcours et deux comédien.ne.s permanent.e.s sortant.e.s, en année d'insertion post troupe Préau, engagé.e.s sur 3 des productions du Préau en intermittence.

L'année 23 verra donc le recrutement de deux comédiens permanents pour septembre 23.

➤ **b2) Le LAB**

Est associée au projet du CDN une équipe artistique expérimentée et pluridisciplinaire qui peut enrichir et vitaliser le Préau de son expérience, sa diversité et sa personnalité.

Le LAB évolue au fil de chaque mandat. Il est actuellement composé de :

François Fauvel : créateur lumière, constructeur décor, scénographe

Thibault Lacroix : comédien

Jonathan Genet : comédien

Marina Keltchewsky : comédienne et chanteuse

Jean-Yves Ruf : comédien et metteur en scène

Et ouvert à d'autres collaborateur.ice.s artistiques résultant des rencontres qui auront lieu sur le deuxième mandat. Les ancien.ne.s comédien.ne.s permanent.e.s pourraient pertinemment rejoindre LE LAB.

Ces artistes participent à la permanence artistique sur le territoire et permettent des temps de rencontres différents avec le public.

En sus des temps dévolus aux créations de Lucie Berelowitsch qui amèneront certain.e.s d'entre eux à rejoindre le Préau pour des créations qu'ils/elles pourront porter pour le Festival A VIF et pour le PNR,

ils/elles seront mis en relation étroite avec la troupe permanente et l'équipe du théâtre, pour des temps d'accompagnement, de recherche et d'échanges. Ils/elles seront aussi en lien régulièrement avec les actions de sensibilisation artistique et culturelle portées par le Préau auxquels ils/elles participeront : ils/elles offriront ainsi à la troupe permanente leur expertise dans le travail de transmission. Enfin il leur sera offert des temps de recherche.

Cette présence au long cours a comme objectif d'une part celui de la transmission et de l'accompagnement et d'autre part celui de l'expérimentation et de la créativité au travers d'une confrontation à un processus court de création, permettant une plus grande porosité et réactivité avec l'actualité. La mise en place du LAB se fera progressivement, en fonction des créations au Préau, et des projets proposés par les artistes eux-mêmes, des besoins ressentis sur le terrain, le point de départ étant de créer des moments de recherche et de croisements avec les publics et entre les artistes eux/elles-mêmes, d'inscrire les artistes dans un temps long de collaboration avec le Préau.

Les projets LAB :

- *Vie et mort rien de rien - Beckett* – rencontre entre Jean-Yves Ruf et Thibault Lacroix autour de leur passion commune pour Beckett
- *Étape d'un Projet jeune public* de Jonathan Genet et Baptiste Mayoraz
- Accompagnement réflexif et technique de François Fauvel pour la construction du temps fort ukrainien au Théâtre du Soleil
- Jean-Yves Ruf, présent sur toute la saison comme référent pédagogique- volonté de développer un Chantiers Nomades sur le mandat

➤ **b3) Un collectif d'artistes associés**

Un collectif d'artistes est associé au projet le temps du deuxième mandat.

- ⇒ Un.e artiste régional.e par année, ce qui permet une implication territoriale, une permanence régulière, et un partage renforcé autour du projet

Julie Ménard pour l'année 23

Après l'accompagnement du collectif d'auteurs *Traverses* sur le premier mandat et dont Julie Ménard fait partie, nous avons souhaité prolonger ce compagnonnage par une autre voie. Sur le deuxième mandat, nous allons accompagner sa première création en tant que metteuse en scène, au sein de sa compagnie normande *La Fugitive*.

Simon Falguières pour l'année 24

Suite à l'ouverture du lieu « Le Moulin de L'Hydre », notre implication à travers différents prêts de matériel, et notre collaboration sur le premier mandat,

Nous avons proposé à Simon de s'engager sur un projet participatif, qui impliquera différentes structures régionales, et demandera une présence tout au long de la saison

A définir pour l'année 25

- ⇒ trois artistes nationaux.ales pour le mandat, pluridisciplinaires :

Les **Dakh Daughters**, chanteuses et comédiennes ukrainiennes, membres du Dakh Théâtre, dirigé par Vlad Troitskyi, metteur en scène, actuellement tous résidents à Vire.

L'autrice, comédienne, chanteuse et metteuse en scène **Hatice Ozer**, qui a créé sa compagnie en 2020, *La neige la nuit* et que le Préau a pu accompagner une première fois avec l'accueil de

sa toute première création *Le Chant du Père*. Nous co-produisons sa nouvelle création *Koudour* que nous accompagnons en résidence, et continuerons l'accompagnement de cette artiste prometteuse, qui sera régulièrement présente sur le territoire,

et l'autrice **Penda Diouf**, dont l'écriture se nourrit de liens au territoire, et avec laquelle nous allons collaborer sur la prochaine création de Lucie Berelowitsch. Nous allons l'accompagner notamment autour de sa première mise en scène, *Pistes*, qu'elle créera en Janvier 2025. Nous allons aussi réfléchir avec elle la mise en place plus régulières des résidences d'auteurs sur le territoire.

Nous souhaitons mettre en place pour ce nouveau mandat un accompagnement plus proche et plus approfondis des artistes associés. Nous soutiendrons ces artistes sur leurs créations, leur permettrons des temps de recherche au Préau, mettrons en place des résidences sur le territoire en lien avec la transmission artistique, organiserons avec eux des ateliers et stages, les soutiendrons en coproduction, les accompagnerons si nécessaire dans la recherche de nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations artistiques.

Les soutiens apportés aux artistes associé.e.s sont actuellement déterminés comme suit :

Julie Ménard

- Production majoritaire de *Dans ta Peau*,

Simon Falguières

- Création d'un participatif avec des adolescents du territoire

Penda Diouf

- Commande d'écriture pour la création 24 de Lucie Berelowitsch avec résidence d'écritures sur le territoire via le PNR dès 23.
- Accompagnement sur sa première mise en scène de son propre texte, *Pistes*, création prévue pour Janvier 2025.

Hatice Ozer

- Co-production de sa dernière création *Koudour*
- Accompagnement en résidences dans le cadre de *Koudour*
- Accompagnement sur son prochain projet autour du *Livre des rois*

Dakh Théâtre I Dakh Daughters

- Continuité de l'accompagnement administratif dans l'installation de la troupe à Vire, accompagnement sur les projets qui pourraient naître du collectif, mise à disposition régulière de salles de répétition pour permettre leur travail de recherche.

Nous porterons une attention particulière à la diffusion des pièces des auteur.rice.s associé.e.s. (*Glovie* pour Julie Ménard, *Morphé* pour Simon Falguières, *Gorgée d'eau* pour Penda Diouf ...)

Dans une démarche de mise en partage plus poussée, les artistes associé.e.s seront par ailleurs consulté.e.s sur les pistes suivantes :

- ⇒ Réflexion sur les fils rouges de la programmation, sur les édits et les textes de la plaquette, propositions pour les ateliers de la saison, projets spécifiques d'écriture à partir des habitants, cartes blanches.
- ⇒ Contes lors des *Feux de Vire*

➤ **b4) Un soutien continu en résidence**

Les résidences représentent actuellement une moyenne de 150 à 200 jours par an, réparties entre le plateau, la salle de répétition, les collèges et lycées partenaires, le PNR.

Nous privilégions dorénavant un accompagnement plus long des artistes – prioritairement régionaux.ales – en mêlant des modalités d'accueil multiples : résidences au Préau et résidences en établissements scolaires.

Les résidences revêtent différentes modalités :

- Résidence Préau pouvant intégrer : Hébergement, Repas, Transports, Temps de plateau grande salle ou cube, avec possible mise à disposition des comédien.ne.s permanent.e.s et du personnel technique permanent.
- Résidence Bocage pouvant intégrer : Hébergement, Repas, Transports, Temps de plateau salle de spectacle locale, Mise à disposition des comédien.ne.s permanent.e.s et du personnel technique permanent.
- Résidence collège ou lycée : idem que pour les résidences bocage, avec un apport en production (rémunération des artistes à hauteur de 120 euros brut/ jour/ artiste) en rémunération d'un travail de sensibilisation mené durant la résidence.
- Résidence d'autrice- auteur sur le territoire, pouvant être accompagnée par des relais, permettant des rencontres spécifiques d'habitant.e.s, nourrissant le travail d'écriture

A ce jour seules les résidences en collège ou lycée ainsi que les résidences des créations Préau (au Préau ou dans le Bocage) entraînent nécessairement une charge salariale pour le Préau.

Grâce :

- aux apports annuels respectifs sacralisés de la Région (20 k€ pour l'accueil en résidences de compagnies régionales) et de la DRAC (15k€ pour les résidences),
- et à l'obtention estimée à 15 k€ annuels de budgets complémentaires résultant des réponses aux appels à projets spécifiques,

nous nous engageons à un budget global consacré aux résidences de **50k€ annuel minimum.**

Le Préau défend une politique active de résidences régulières.

Nous développons cette politique avec une attention particulière aux compagnies régionales, aux compagnies émergentes, à nos artistes associé.e.s et nos artistes LAB, ainsi qu'à des artistes souhaitant mettre en place des temps de recherche et aux productions destinées à l'itinérance, par des résidences dans le bocage. Nous continuons aussi notre lien avec les artistes régionaux.ales accompagné.e.s sur le premier mandat (Julie Ménard, Simon Falguières, le collectif Chiendent, Liza Machover, Jérémie Fabre, ...)

Nous nous efforcerons de préserver des endroits de résidence purement laboratoires, accompagnant les compagnies dans leur temps de recherche.

Le Préau met à la disposition des équipes un parc de 12 chambres réparties sur 4 appartements différents. Néanmoins ces appartements sont régulièrement mobilisés par les équipes accueillies en diffusion ; pour compenser ces indisponibilités, le Préau a mis en place des partenariats avec les hôtels et maisons d'hôtes/ gîtes de Vire et du Bocage.

Le Préau est dans le même temps limité en termes d'espaces de travail puisqu'il ne dispose à ce jour que du plateau régulièrement occupé de même par les équipes en diffusion et d'une salle de répétition aux capacités réduites (7x15), à l'équipement très limité en termes techniques et de plus dévolue aux nombreux ateliers de pratique ne permettant pas des résidences continues de plus de 5 jours. Ainsi une

grande partie des résidences se déroulent dans les collèges et lycées partenaires, dans des conditions très contraintes, permettant d'accueillir principalement des équipes artistiques sur un travail de démarrage de création ou d'écriture.

La convention de mise à disposition avec le Lycée Curie sur l'utilisation du Cube, salle de théâtre destinée aux cours des options théâtres du Lycée (25 heures hebdomadaires), a été pérennisée et nous permet de pallier en partie à l'occupation fréquente du plateau du Préau.

Le plateau du CUBE mesure 10mx10m mais sans aucun dégagement. Il est adapté pour un travail de démarrage de création mais ne convient pas ou de façon très limitée pour une fin de création, et nécessite anticipation et coordination avec les professeurs du lycée.

Depuis début 2023, nous consolidons un partenariat avec la Commune de St Sever du Calvados (Noues de Sienne) pour la mise à disposition ponctuelle du plateau de la salle de spectacles inaugurée récemment, pour des résidences d'artistes.

Il est à noter que sur la saison 22/23 :

- ⇒ Le taux d'occupation du plateau du Préau était de **79% = 258 jours d'utilisation** / 328 jours ouvrés)
- ⇒ **6** périodes de résidences différentes (dont *Les Géants de la Montagne*) ont été accueillies au plateau pour **5** projets sur **86** jours, soit une moyenne de **17 jours** / projet.
- ⇒ Les accueils extérieurs en résidence ont concerné de leur côté **9** projets pour **82** jours d'occupation (moyenne de **9** jours par projet).
- ⇒ Soit un total de **168 jours de résidence** pour un total de **14 projets** et une moyenne de 12 jours de résidences par projet.

Pour exemple, sur la saison 22-23 : Résidences 2022/2023 planifiées

4 résidences de compagnies régionales

Cie Superfamilles Liza Machover *Lopakhine danse à Laval*

Cie 1% artistique *Pink Machine*

Cie de Haut et de Bas/ Chloé Giraud *Le grand jeu*

Groupe Chiendent/ *Chien.ne*

4 résidences de compagnie nationale

Hatice Ozer *Koudour*

Cie Les Bruits de la rue/ Dieudonné Niangouna *Portrait désir*

Victoire Dubois *L'aurore ose quand elle se lève*

1 résidence de compagnie internationale

Dakh Daughters (depuis mars. 2022 et pour la saison 2023)

1 résidence de création de la mise en scène de Lucie Berelowitsch *Les Géants de la Montagne*

Résidences dans le PNR

Camille Berthelot *Maryvonne*

Jean-Yves Ruf *Vie et mort : rien de rien (Production Préau)*

4 temps de résidences d'écriture de l'autrice Penda Diouf *Sorcières*

Exemple d'organisation et prévision saison 2023/2024 :

Minimum de 5 compagnies artistiques distinctes pour les résidences artistiques scolaires :

- 1 compagnie pour 2 semaines résidences en collège
- 1 compagnie pour 3 semaines de résidences en lycée
- 2 jumelages
- 1 résidence sur le projet participatif

Minimum de 4 résidences de compagnies artistiques hors résidences artistiques scolaires

Continuité du soutien aux compagnies régionales

Le Préau continuera à soutenir les compagnies régionales soutenues lors du premier mandat : Jérémy Fabre, Liza Machover, Simon Falguières, collectif Chiendent..

Et développera de nouveaux partenariats : Compagnie 1%, Compagnie de Haut et de Bas, La vague régulière compagnie-Kristel Largis-Diaz, Elsa Delmas, à la fois sur des résidences et dans le groupe de nos pédagogues et continuerons à chercher à élargir ce réseau.

Le Préau restera aussi attentif au travail de Céline Ohrel, Agathe Charnet, Pierre Cuq, Fanny Catel, le Théâtre du Champ exquis, Spark Compagnie, et toutes les nouvelles implantations et l'émergence en Normandie, de concert avec les partenaires régionaux, et les dispositifs dédiés.

c) <u>les réseaux de production et diffusion au niveau régional, national voire international</u>
--

L'équilibre budgétaire du Préau repose sur sa capacité à générer des apports en production et construire des tournées fortes permettant de générer une marge nécessaire à consolider la capacité de production du CDN.

Pour ce faire la constitution d'un réseau national et régional varié est essentielle, permettant soutien et intérêt pour des formes allant du grand plateau à l'itinérance, de la création contemporaine au répertoire.

Le deuxième mandat permettra de consolider les partenaires, et de développer de nouveaux réseaux.

Au niveau national :

Le Préau a vu sa dynamique de développement de réseaux freinée au cours du premier mandat avec l'annulation simultanée de deux tournées avec exploitations parisiennes en avril 2021 (*Antigone* et *Rien ne se passe jamais comme prévu*), ainsi que l'annulation de la tournée de la pièce *Vanish* en 20/21 à l'issue de la création en octobre 20.

Dès la reprise de l'activité, on a pu mesurer que la stratégie menée portait ses fruits.

En 2022, pour le financement de la création et de la tournée en préachats des *Géants de la Montagne*, la création de *Danse Macabre*, projet solidaire en soutien du Dakh Theatre réfugié à Vire, la constitution d'une tournée 22/23 pour *Vanish*, la reprise d'*Antigone*, et enfin la création de *Kaboul le 15 août 2021*,

le Préau s'est appuyé:

sur un réseau large à la fois de fidèles et de nouveaux partenaires développés sur les dernières années, qui s'est engagé sur souvent deux spectacles de Lucie Berelowitsch :

DSN- Scène Nationale de Dieppe, Le Théâtre de l'Union- CDN de Limoges, Le Théâtres des Salins- Scène nationale de Martigues, le TNS, La Fonderie, La Comédie de Caen, Le Tangram

SN d'Evreux, le TNBA, La communauté d'agglomération du Mont Saint Michel, Le Meta CDN de Poitou Charentes, la SN du Sud Aquitain, Théâtres en Dracénie, La SN de Chambéry, Les Théâtres de la ville de Luxembourg, Vidy Lausanne, le Théâtre de la Tempête, le CDN de Colmar, le Théâtre Municipal de Saint Lô, le CDN de Rouen, le Volcan, SN du Havre, les théâtres de la Croix Rousse et du point du jour à Lyon, La fondation Cartier, le Théâtre Liberté à Toulon, Points Commun à Cergy.

Enfin, L'Institut Français, la Chartreuse de Villeneuve lès Avignon, le dispositif de soutien du JTN, sont des soutiens réguliers sur les créations du Préau.

En plus des productions citées, un partenariat fort avec le Théâtre du Point du Jour amènera Lucie Berelowitsch à créer une forme sur la saison 23-24, dans le cadre du projet « *Grand Reporterre* ».

Nous visons un objectif de 90 dates de tournée au national avec l'ensemble des créations et reprises.

Au niveau régional :

Le Préau va s'appuyer sur le réseau régional qu'il a consolidé tout au long du premier mandat (La Comédie de Caen, l'Arsenal à Val de Reuil, DSN, le Rayon Vert à Saint Valery en Caux, l'Eclat à Pont Audemer, Le Théâtre de Granville, le Théâtre Municipal de Saint Lô, la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel, le Tangram SN d'Evreux ...) tout en renforçant par la recherche de nouveaux partenariats à venir (Le Théâtre du Champs exquis, Coutances, Eu, Lisieux, Lillebonne, Bayeux, Argentan, le Volcan avec une attention pour le festival AD HOC, Fécamp, ...)

Le Préau va porter un regard très attentif et souhaite jouer un rôle actif au sein du Réseau jeune public normand *Enfantissage*, en corrélation avec le développement de la part de la programmation Jeune public dans sa programmation au travers du label « *Le Préau en Famille*. »

Enfin le Préau continue sa relation au festival *Spring*. Le Préau aura son premier partenariat avec le *Festival des Boréales* à Caen, dès la saison 2023-2024. Il restera attentif aux possibilités de partenariat avec *Jazz sous les Pommiers* à Coutances, ainsi qu'avec le CDCN de Chorège, la SMAC de Saint Lo.

Le Préau est membre du réseau PAN des coproducteur.rice.s normand.e.s dont il défend l'existence et la pérennité. La création de Julie Ménard sera accompagnée par le réseau en coproduction sur 2023.

Le réseau régional de coopération favorise le lien entre les grandes scènes de la région et le développement de collaborations notamment autour de l'accueil vertueux de tournées internationales ou nationales en vue de mutualiser les efforts de transport et minimiser l'impact carbone de nos activités.

C'est de ce réseau qu'est né et s'est développé le projet solidaire *Kaboul le 15 août 21*, monté entre les 3 CDN et la Scène Nationale d'Evreux, auquel s'est joint la Scène Nationale du Volcan.

Nous chercherons à continuer cette dynamique et à l'élargir à d'autres partenaires.

Ainsi naturellement avec le Moulin de l'Hydre, nouveau lieu base de travail de la compagnie du K de Simon Falguières, mais aussi associations indépendantes cherchant à développer un travail artistique et culturel propre sur le territoire.

Un lien avec le CDN de Rouen est en train de se tisser autour du Prix RFI 23, et du festival des écritures francophones, comme cela avait pu se faire en 2019.

Nous réfléchissons avec la Scène Nationale du Volcan pour un partenariat avec le festival AD HOC, désormais ouvert à des propositions à destination des adolescent.e.s.

Nous visons un objectif d'une moyenne de 3 dates en régional pour toutes les nouvelles productions du Préau, soit un total de 18 dates sur le mandat.

Au niveau local :

Dans le cadre de la saison du Préau nous visons de diffuser une moyenne de 4 fois au Préau chacune des créations du CDN, soit un total de 24 dates sur le mandat

Dans le cadre du PNR (Pôle National de Ressource en Territoire Rural) nous visons pour chacune de nos créations itinérantes une diffusion d'un minimum de 3 dates dans le Bocage, soit un total de 18 dates sur le mandat.

Nous décrirons plus bas (II Engagement culturel et citoyen c) L'action culturelle) l'état d'esprit dans lequel nous aborderons le label PNR dont est doté le Préau.

Il fait néanmoins partie intégrante de la politique de diffusion régionale. Nous l'évoquons donc à ce titre dans le présent paragraphe.

Sur la saison 22/23 le PNR regroupait 5 conventions sur 4 territoires, soit a priori selon les éléments contractuels définis un total de 15 projets réparties sur 8 villes différentes.

Le premier mandat s'est caractérisé par les éléments suivants, que nous souhaitons pérenniser dans le deuxième :

- Une intégration de la diffusion du PNR dans la saison du Préau en priorisant l'exclusivité du réseau PNR ce qui incite ainsi la circulation depuis Vire vers le bocage et inversement.
- En lien avec les différents rendez-vous pour le renouvellement de la convention PNR 23-26, ouverture vers une co-construction, avec des propositions artistiques, qui ne sont pas exclusivement des spectacles, mais qui comprennent d'autres formes : accueil de résidences d'artistes ou auteur.rice.s, ateliers, etc.... rencontres sans accueil public payant
- Le renforcement de la présence du festival A VIF dans le bocage avec notamment la délocalisation en 22 du village ADO à Condé sur Vire, en accompagnement du désir de développement de cette journée de notre partenaire.

Dans le deuxième mandat, nous souhaitons également conforter :

- **La circulation des publics**
en développant l'offre de covoiturage – actuellement uniquement en place pour les représentations au Préau - (via la plateforme de réservation de notre site internet), et en proposant des navettes gratuites sur certaines représentations :

- pour les spectateur.ice.s Virois qui souhaiteraient découvrir les propositions artistiques exclusives du PNR
- pour favoriser la mobilité des adolescent.e.s sur le Festival A VIF dans le Bocage, et créer ainsi des espaces de dialogues entre adolescent.e.s des différentes communes du PNR)
- pour les spectateur.ice.s des communes partenaires du PNR qui souhaiteraient venir voir un spectacle au Préau.

Première expérience (réussie) sur la saison 22/23 avec la venue de 35 spectateurs de Domfront et Passais (61) sur la représentation des *Géants de la Montagne*

- **Sa position de Pôle ressource**

- en favorisant la mise en réseau des personnes-relais du PNR et formalisant des rendez-vous communs de retours d'expériences et partages du processus de création.
- en accompagnant en maîtrise d'usage /conseil les partenaires dans l'aménagement technique de lieux culturels (nouvelle salle/ rénovation, investissement dans le matériel technique...)
- en développant sur le site internet du Préau un espace interactif ressource pour les partenaires du PNR et leurs publics (cartographie/ documentation/ outils pédagogiques.....)
- en se proposant comme opérateur de montage de projet (dispositifs DRAC/ Erasmus+/ ...)

Nous prévoyons de continuer de proposer à minima 2 créations du Préau dans le réseau du Bocage, accompagnées de 3 propositions annexes. Ces formes répondront à trois critères : texte d'un.e auteur.ice vivant.e, travail dans le patrimoine, répertoire. Pour les créations du Préau, elles sont principalement construites avec les comédien.ne.s permanent.e.s du Préau.

Ainsi, pour la saison 22/23, nous proposons :

2 créations Préau

- ⇒ *Vie et Mort rien de Rien- Beckett* / création au Tourneur
- ⇒ *Macondo*, d'après Gabriel Garcia Marquez, (carte blanche donnée aux comédiens permanents)

2 reprises de créations

- ⇒ *Au-delà du premier km*- Julie Ménard- Adrien Cornaggia
- ⇒ *Toutes leurs robes noires*- Claudine Galéa- Antoine Hespel-

1 création en coproduction

- ⇒ *Doux Amer* du théâtre du Champs exquis

Des accueils simples produits par des compagnies émergentes, régionales ou des CDN pour leur propre réseau d'itinérance, seront proposés en complément dans une logique d'échange et de construction partenariale.

Au niveau international :

Le Préau s'est distingué sur le premier mandat par une politique d'accueil vis à vis d'artistes réfugiés.

- ⇒ Il a été ainsi relai en région à l'été 21 de la mobilisation en faveur d'artistes afghan.e.s suite à la prise de Kaboul par les talibans. S'en est suivi une création coopérative portée en production déléguée par le CDN de Rouen et mise en scène par les 3 directeur.ice.s des CDN de Normandie, avec les artistes afghan.e.s accueilli.e.s par les 3 CDN mais aussi le Tangram à Evreux. Le Volcan a rejoint ce projet en coproduction et diffusion.
- ⇒ Lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, Lucie Berelowitsch a lancé un appel à la mobilisation nationale en faveur des artistes ukrainien.ne.s et Le Préau a accueilli, avec le soutien de la ville de Vire-Normandie et du Ministère de la Culture, Vlad Troitskyi, fondateur et metteur en scène du Dakh Théâtre, Tetiana Troitska, ainsi que les Dakh daughters, 5 comédiennes chanteuses ukrainiennes, et leurs familles.

Le Préau, avec le soutien du ministère de la Culture, a porté en réactivité la production déléguée d'une création du Dakh Théâtre autour de laquelle il a réuni 5 coproducteurs et plus de 10 partenaires, et monté une tournée d'une douzaine de dates dont la moitié à l'international. La première a eu lieu au Théâtre de l'Odéon. Le spectacle tourne actuellement nationalement et internationalement. Le spectacle est repris en mars 2023 au Théâtre du Soleil, autour d'un temps fort en soutien à l'Ukraine proposé par le Préau.

Un lien avec l'Allemagne, les Pays Bas, la Serbie et la Hongrie est engagé depuis 2020 via le projet européen *Unart* charté Erasmus + qui a enfin pu se réaliser à l'été 2022 permettant à une dizaine d'adolescentes viroises de présenter leur travail et rencontrer pour un workshop d'une semaine une cinquantaine d'autres jeunes adolescents européens autour du théâtre.

Le projet *Unart* charté Erasmus + sera continué sur la saison 2023 (chef de file : József Katona Theatre, Budapest)

Des contacts avec la Belgique (Le Varia, Le Théâtre National de Belgique), la Suisse (Le grand théâtre de Bâle, Vidy Lausanne, le Théâtre Saint Gervais de Genève, la comédie de Genève), le Luxembourg (les Théâtres de la ville de Luxembourg) l'Allemagne (le Thalia Theatre, Deutsches Theatre Berlin), Oslo, le festival International de Tbilissi, Europa Roma, sont en cours.

Au global notre objectif se situe donc à 150 dates de diffusion sur le mandat dont :

- ⇒ **24 dates en interne de notre établissement**
- ⇒ **18 dates dans le réseau PNR**
- ⇒ **90 dates de tournée au national**
- ⇒ **18 dates de tournée en région**

Politique de diffusion

Concernant la diffusion des spectacles produits, la directrice s'engage à mettre en place une structuration spécifique qui permette une capitalisation du travail effectué. Ainsi notamment :

- le travail sur un fichier de diffusion régulièrement remis à jour et alimenté.
- Une politique d'information sur le travail de création menée auprès des professionnels via des web lettres régulières qui seront un appui au travail de recherche de coproducteurs et de diffusion.

La directrice s'attachera à produire des projets forts et ancrés dans leur temps privilégiant, en dehors des artistes associé.e.s, du LAB et des artistes régionaux.ales, des artistes aux démarches singulières.

Une réorganisation interne des missions de production et de diffusion sera menée courant 2023.

II Engagements culturels et citoyens

La programmation

Structure et objectifs de la programmation

La programmation sera attentive à s'adresser à un public large, présentant des formes mettant en valeur le théâtre de troupe, tout à la fois festives et exigeantes.

Nous continuerons le fil rouge de la saison (22-23, Ce qui arrive») les actes par trimestre, ainsi que le nouveau temps fort « *Mon frère féminin* », qui apparaissent comme des repères qui rythment la saison pour les spectateur.rice.s, et qui permettent une communication spécifique.

Pour ce deuxième mandat, nous faisons le choix de réduire légèrement le nombre de spectacles accueillis afin de mettre l'accent sur les séries et une hausse du taux de remplissage avec un travail accru au développement des publics et à la présence et visibilité en local. Nous varierons les formes théâtrales, à la fois formes de grand plateau, formes en extérieur, formes pour petites jauges. Elle tentera de rendre compte de l'actualité de la création, en mêlant artistes reconnu.e.s et émergent.e.s, écritures contemporaines et classiques, liant texte, musique, rythme, travail de la langue et travail corporel, capables pour certaines de réinterroger les grands mythes qui nous constituent, toutes ces propositions ayant en commun d'interroger le monde d'aujourd'hui. Chaque spectacle sera pensé pour faire événement, tissant des actions avec et autour. Nous serons attentifs à faire revenir les compagnies et comédien.ne.s invité.e.s sous des formes différentes, créant ainsi des liens de complicité et fidélité avec le public.

Nous profiterons des possibilités qu'offrent les gradins lorsqu'ils seront utilisables à nouveau pour programmer des spectacles plus intimistes, sur des séries. Enfin, nous continuerons au fur et à mesure du mandat à développer la possibilité de séries sur des spectacles choisis. Il reste néanmoins difficile d'envisager davantage que trois itérations d'un même spectacle même en petite salle dont la jauge est de 170 places.

De même pour les spectacles jeune public, nous développerons le cycle élémentaire (3/7 ans) qui n'est pas travaillé actuellement, ainsi qu'une proposition pour les enfants de 18 mois à 3 ans, permettant un travail avec les crèches du territoire, ainsi que le développement des séries plus longues sur le type de spectacles déjà accueillis (7/11 ans).

Enfin, nous continuerons à pouvoir proposer des propositions hors les murs, fédératrices et tout public, permettant des partenariats avec des structures du territoire (exemple *d'Avant la Nuit d'après*, sous chapiteau)

L'intergénérationnel :

Depuis le premier mandat le projet s'est attelé à renouer avec l'intergénérationnel avec la création du festival des *Feux de Vire* qui cherche à mêler petits et grands, avec l'ouverture d'accueil gratuit éphémère d'enfants autorisant les parents à venir au théâtre avec leurs enfants pris en charge durant la représentation, avec la création du label « Le Préau en famille », où jeunes et plus âgé.e.s partagent une même expérience de théâtre, et enfin le changement du nom du festival ADO en A VIF assorti d'une adresse aux adultes à venir s'intéresser aux questionnements de plus jeunes.

Comme nous nous y étions engagés sur notre premier mandat, nous nous sommes efforcés à rééquilibrer le rapport scolaire- tout public. Le Préau est à ce jour fréquenté à 60% tout public et 40% scolaires.

Nous continuerons et renforcerons les dynamiques pensées dans ce cadre, permettant de diversifier le public individuel adulte.

- ⇒ Maintien des *Feux de Vire*, festival intergénérationnel entre Noël et le Jour de l'an, construit dans une dynamique partenariale très forte avec le territoire. Tout en confortant le lien que nous avons pu développer sur ce temps fort avec un nouveau public familial, nous souhaiterions travailler la fréquentation des personnes isolées sur ce temps fort, avec l'appui des réseaux et associations : CAF ; réseau EPHAD, Aides aux réfugiés, Restos du Cœur.

- ⇒ **Les Échappées**, propositions qui font un pas de côté, et permettent un autre rapport au théâtre et en particulier aux univers des artistes présenté.e.s au Préau mais aussi au territoire, seront maintenues, avec une réflexion sur de nouvelles propositions, et leurs phasages. (Hors les murs, cartes blanches...). Ces propositions, le plus souvent gratuites, permettent de susciter le désir, l'échange, et à faire exister le Préau dans la ville au-delà de son offre saisonnière renouvelée de spectacles en salle. Nous souhaitons ouvrir les échappées à des possibilités de débats, temps d'échanges, autour de thématiques d'actualité et sociétales, pour que le Préau puisse aussi apparaître comme un lieu de pensée.

- ⇒ La programmation le samedi, lancée sur le premier mandat, sera maintenue, avec accueil éphémère enfants et représentations sur un horaire avancé (19H).

- ⇒ La continuité d'une garderie éphémère à destination des adultes chargé.e.s d'enfants sur ces samedis, en partenariat avec la MJC de Vire et les CEMEA, qui a créé une habitude et dont le nombre de participants est croissant.

- ⇒ La continuité du système de covoiturage pour répondre aux problématiques de mobilité et favoriser une circulation des publics Vire – Bocage.

- ⇒ Cette question de la mobilité sera renforcée et réfléchi, grâce notamment à la mise en place de navettes sur certains spectacles. Ce dispositif de navettes a été mis en place depuis la saison 21-22, il se double d'un accompagnement spécifique de l'équipe du Préau, permettant des temps d'échange privilégiés.

Modernisation des outils et de l'image du Préau, ancrage sur le territoire, facilitation d'accès, dynamisation des outils de communication.

La communication.

Nous avons sur le premier mandat entrepris un renouvellement fort de la communication afin d'accompagner notre travail d'ouverture, de dynamisme et de diversité, tout en affirmant l'ancrage sur le territoire destiné à rapprocher le CDN de son territoire et de la population qui l'habite, afin de faire savoir le renouvellement de son offre et de susciter ainsi un nouveau le désir de découverte à son égard. Nous avons collaboré durant les 4 ans du premier mandat avec le collectif de graphistes Super Terrain. Une nouvelle orientation de communication a été menée via un travail de superposition photographique entre des éléments du territoire et des photos de spectacles, mêlant l'humain, le projet artistique et l'environnement local.

Cette identité visuelle forte a permis une identification du Préau et une curiosité dans la ville, malgré l'arrêt des activités dû au covid.

Le site internet a été quant à lui repensé pour plus de lisibilité et d'interactivité, avec l'objectif affirmé d'en faire un lien fort entre un public large et le Préau.

Une nouvelle politique de newsletter a été mise en place, relais très régulier de l'activité du Préau.

Le Préau a lancé pour le deuxième mandat un nouvel appel d'offres d'identité visuelle, avec comme principal enjeu : maintenir sa position identifiée dans le réseau professionnel, tout en confortant davantage encore l'ouverture vers les publics.

Nous souhaitons pour ce nouveau mandat consolider un lien étroit à l'image, à la photographie. C'est pourquoi nous recrutons pour cette future identité visuelle un binôme photographe-graphiste.

Le Préau souhaite conforter – pour les 3 années à venir - pour le CDN une image :

- dynamique et de qualité, tournée vers la modernité, l'innovation et l'avenir
- tournée vers le public : s'adresser au public en encourageant sa curiosité et la pluralité de ses regards
- tournée vers la profession : le Préau souhaite trouver une place identifiée et originale dans le réseau des CDN en assumant par sa communication la particularité de son lien au public mais aussi une ambition nationale et européenne assumée
- conforme à la pluralité à la diversité des axes développés au sein d'un projet cohérent • dans une proximité fertile avec les artistes et la création contemporaine ; mettant en lumière et éveillant la curiosité pour l'audace et les formes innovantes, émergentes ou inattendues
- décalant l'image du lieu et de son projet, qui se veut davantage en lien avec son public, sa ville, le monde, le politique
- forte et reconnaissable : elle sera ancrée sur des bases solides qui permettront d'identifier les formes et les messages, mais donneront aussi la possibilité à différentes déclinaisons, et des axes d'évolution faisant progresser les formes dans le temps.

Un travail Presse renforcé

Nous sommes accompagnés depuis septembre 2020 avec Isabelle Muraour du bureau Zef.

Ce partenariat s'est avéré fructueux, avec un engagement fort de sa part vis à vis du projet que nous soutenons à Vire, depuis maintenant 3 saisons, et permettant une belle visibilité au national des actions que nous menons.

Plusieurs voyages de presse ont ainsi été organisés jusqu'à Vire et même dans certaines localités du PNR, et malgré la fermeture des théâtres.

La couverture des créations (*Vanish à la Tempête*, *Les Géants de la Montagne* au TNBA) comme la couverture de notre engagement auprès du Dakh theatre (*Danse Macabre*) cette dernière année sont exemplaires.

Mais le travail a aussi porté sur le PNR, Le festival A VIF, ou sur le temps fort *Mon frère féminin*.

Ce travail est pensé avant tout dans une globalité d'engagement sur des spectacles mais aussi sur un projet qui se veut militant à son endroit : celui de la ruralité et de l'ouverture au monde, de l'émancipation notamment des adolescents. Il se déploie sur tous les supports, radio, télévision, web et print, tant en local-régional que nationalement permettant d'accroître les publics d'une part, mais aussi de faire rayonner le Préau et plus largement la ville de Vire-Normandie mais aussi la Région Normandie nationalement.

C'est pourquoi nous le continuerons sur le prochain mandat.

Investissement des réseaux sociaux

Un travail de fond a été engagé sur le développement de la communication via les réseaux sociaux. Les pages Facebook et Instagram ont été repensées, et le nombre d'abonné.e.s de la page Facebook du Préau est ainsi passé de 600 en octobre 2019, à 3 800 en 2023,

Sur le compte Instagram (qui compte désormais 1 515 abonné.e.s), nous développons des formats plus dynamiques (des capsules vidéos/ des stories/ des gifs...).

Ces réseaux sociaux sont aujourd'hui pensés aussi comme des outils à part entière de développement des publics et accompagnement vers l'entrée en salle (mise en place de jeu-concours/ proposition covoiturage/ interviews d'artistes...).

Le Préau a créé un compte LinkedIn, (complémentaire de twitter dans un enjeu d'asseoir l'image institutionnelle du CDN et renforcer l'identification du Préau dans le réseau professionnel, notamment des CDN très présents sur ce réseau social), et sera mis en place sur le deuxième mandat un compte snapchat pour une adresse plus directe aux 12-18 ans, dans le cadre notamment du Festival A VIF et de la mise en place des « ados-ambassadeurs » du Préau.

Il s'agira également d'utiliser le potentiel de diffusion des réseaux sociaux afin d'améliorer l'engagement des publics actuels et d'atteindre de nouveaux publics, que ce soit localement ou lors des tournées de productions du Préau. Une stratégie de communication digitale via les outils professionnels des réseaux sociaux (Facebook Ads, LinkedIn Ads, Instagram Ads...) permettra en effet, pour des investissements bien moindres que la communication papier (et en réduisant l'impact carbone de la communication traditionnelle) ou que la publicité directe, de travailler à la constitution de plusieurs audiences cibles pertinentes et efficaces (public adulte, jeune public, professionnel.le.s, local, national...).

Diversifier les sources de financements externes

Sur le premier mandat, nous avons pu tisser des liens avec des réseaux d'entreprise : Matinées de l'économie, apéro entrepreneurs, Club des Kiwanis...

Il est prévu, pour le second mandat, de nouer des partenariats financiers avec des entreprises nationales historiquement implantées sur le territoire du Préau, afin de renforcer les recettes propres du théâtre et de renforcer ses marges de manœuvre artistiques. Ces partenariats, qui s'appuient sur une dynamique récente d'implication sociétale des entreprises, pourront prendre la forme de sponsoring, de mécénat (en créant des dispositifs adéquats) ou d'apport en nature. En contrepartie, le Préau pourra accueillir des employé.e.s de ces entreprises lors des

spectacles, et, dans l'hypothèse de partenariats plus approfondis, de travailler hors les murs au sein même des entreprises.

Développement de la billetterie : évolution et modernisation

Depuis la mise en place effective de la billetterie en ligne, faite lors de notre premier mandat, un travail est en cours de développement de plusieurs outils statistiques permettant l'analyse accrue de la typologie des publics (âge/ provenance géographique/ fréquence de venue...) fréquentant le Préau, en lien avec les actions de sensibilisation menées.

L'objectif de ce travail sera de mieux comprendre les leviers possibles de développement des publics et de tenter d'en évaluer leur impact sur la fréquentation : grâce à une analyse précise de la provenance géographique des spectateur.ice.s, (ré)adapter la campagne d'affichage pour cibler des habitant.e.s de communes moins usagers du Préau, et (re)préciser les actions de sensibilisation en lien avec les publics plus éloignés de l'offre culturelle.

Dans cette démarche de lien entre billetterie et développement des publics, l'attachée aux relations publics du Préau a été formée au logiciel de billetterie. Son poste est maintenant à 80% sur le développement des publics et à 20% sur la billetterie. Le pôle relation au public/billetterie en est consolidé. Les actions de développement des publics sont ainsi construites et pensées en cohérence avec la réalité de la billetterie.

Nous avons mis en place le pass culture pour l'accès aux spectacles du Préau à titre individuel et scolaire. Cette mise en place s'accompagne d'une sensibilisation aux enseignant.e.s, qui appréhendent l'utilisation de cet outil. L'objectif du deuxième mandat est de développer l'ensemble des possibilités du pass culture en encourageant les établissements à mobiliser le dispositif pour accueillir des résidences et des petites formes au sein de leur établissement.

Nouvelle tarification

La crise COVID nous a encouragé à maintenir les abonnements tels quels afin de ne pas perturber l'habitude des spectateur.ice.s dans un temps très confus d'ouverture et de fermeture des théâtres.

Le Préau a cependant communiqué plus fortement sur les différentes offres mises en place en appuyant particulièrement le lien au public familial avec une communication ciblée, une programmation spécifique et un tarif spécial « *Préau en famille* ».

Nous avons en plus développé « le billet papillon », une offre permettant à un enfant venu sur une scolaire de revenir gratuitement avec ses parents sur le même spectacle en soirée.

Nous avons aussi particulièrement appuyé l'offre de la carte liberté permettant une grande souplesse sur l'année, appréciée par le public à la suite de la crise sanitaire.

En effet nous observons un changement drastique dans les pratiques de venue aux spectacles avec un moindre engagement sur l'année mais beaucoup de réservations de dernières minutes.

Abonnements actuels

Un signe fort a été donné dès la saison 19-20 d'ouverture et d'accessibilité au travers de :

- la réduction de 10 à 5€ de la tarification à destination des jeunes de moins de 26 ans pour favoriser notamment une continuité de pratique après la sortie de scolarité envers les jeunes ainsi qu'au bénéficiaires des minimas sociaux
- la proposition systématique de billets suspendus
- de nouveaux dispositifs « Emmène ton aîné » et « Ma première fois au Préau »

Cette mesure a été financée grâce à :

- l'augmentation très légère du tarif plein à 16€
- d'un tarif plein à 10€ sur le festival ADO en lieu et place d'un tarif unique à 5€
- de l'augmentation de 10 à 12€ des abonnements scolaires 3 spectacles

Sur les nouveaux dispositifs :

- Un abonnement *Le Préau en Famille*, permettant de développer encore plus le lien aux familles
- Intégrer les spectacles du PNR dans nos abonnements afin de favoriser encore plus la circulation Bocage- Préau
- Travailler un tarif partenaire, avec des structures culturelles régionales

Les grands axes de la programmation

Les grands axes de la programmation définis sur le premier mandat sont conservés mais recalibrés au vu de nos 4 ans d'expérience.

Dans notre projet de candidature, nous proposons sur la saison plusieurs temps forts dévolus à un.e metteur.se en scène, que nous avons développé sous la forme des « *Echappées* ».

Nous avons ainsi maintenu la notion de repères nécessaire à la fidélisation et à la facilitation de la découverte, ainsi que des temps de rencontres avec les metteur.euse.s en scène et équipes artistiques permettant une approche par plusieurs biais de leurs univers (exposition dans le hall du théâtre de leurs travaux, ateliers, cartes blanches...)

La programmation se veut à la fois claire unitaire et plurielle, généreuse et stimulante comme nous l'avons défendu dans notre projet. Elle ouvre le plus large possible la porte des entrées au public, sans pour autant fléchir sur la qualité de ses choix.

Tout d'abord nous continuerons une thématique de saison forte comme un fil rouge reliant les spectacles et conférant une unité à la saison.

A l'intérieur de cette unité des propositions très marquées permettant une individualisation forte de chacune par le public : langue étrangère, répertoire, création, soirée double, projets de genre différents (théâtre musical, théâtre paysage, concert, cirque, danse, participatif, création contemporaine et réinvention de classiques), inscription dans un festival (SPRING), partenariats (conservatoire de Vire, autres théâtres).

En dehors des spectacles en itinérance dans le bocage (PNR) ou proposés lors du festival A VIF, pour lesquels il s'agit d'une règle, nous avons cherché à développer un format de séries avec les projets qui nous le permettaient économiquement ou proposant des jauges limitées.

Notre programmation de la saison 2022-2023 est construite comme indiqué ci-dessous :

. 8 productions du Préau dont 4 dans le PNR (*Macondo*, *Au-delà du 1^{er} Km* (reprise), *Toutes leurs robes noires* (reprise) et *Beckett*) et 1 dans les Feux De Vire (*Mobiles- reprise*) 1 dans le

festival A VIF (*Dans ta peau- SEP*) et 2 dans la saison (*Danse Macabre, Les Géants de la Montagne*)

. 5 coproductions (*Portrait désir, Kaboul, Doux amer, Istiqlal, Niquer la Fatalité*)

. 10 spectacles dramatiques accueillis produits par des compagnies ou d'autres scènes dont 4 dans le festival A VIF

. 7 spectacles jeune public accueillis : Parcours habituel de 3 spectacles 7/10 ans + 2 spectacles aux Feux de Vire (sieste musicale et *Doux Amer*) et 1 proposition tout public sous chapiteau et 1 pour le PNR .

. Sur les 22 spectacles accueillis seuls 5 spectacles ne sont présentés qu'une seule fois. Les 17 autres font tous l'objet de séries de 2 à 5 représentations.

La fréquentation

Premier mandat

La tendance de la saison 19/20, première saison du premier mandat, était très bonne avec 6300 entrées comptabilisées à la mi-mars lors de la fermeture des lieux - à comparer à 6 658 entrées comptabilisées sur la totalité de la saison précédente hors festival ADO - et qu'il restait encore à jouer 5 spectacles pour une jauge à 2260.

Si le taux de remplissage était resté stable sur cette fin d'année, elle aurait alors totalisé 7940 entrées hors festival. L'objectif des 8000 entrées hors festival ADO que nous nous étions fixés pour cette première saison était bien en passe d'être atteint.

Comme toute la profession, le Préau a ensuite été touché par deux saisons de COVID avec une forte baisse de la fréquentation.

Le retour progressif à la normale que nous constatons sur cette saison 22/23 (avec une fréquentation tout public de 6200 entrées, qui a déjà dépassé le niveau de 18/19) laisse présager de la poursuite de cette évolution et permet de nous fixer l'objectif d'atteindre pour la saison 25/26 :

- ⇒ **un total de 14000 entrées payantes pour une jauge stable à 16000 soit un taux de fréquentation payant de 88% réparti à 60% pour le tout public soit 8400 entrées et 40% soit 5600 entrées pour le scolaire.**
- ⇒ **Soit une évolution de 10% au global par rapport à 18/19, répartie à +30% sur le tout public et -15% sur le public scolaire. Cette baisse relative du scolaire s'explique par l'impossibilité sur le mandat de faire évoluer la jauge globale, le budget programmation du CDN étant maintenu constant de même que le temps de l'équipe consacré aux relations publiques.**

Cf tableau de suivi ci-dessous.

	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	25/26
Taux de fréquentation	78%	81%	50,00%	49,60%	58%	65%*	88%
Jauge totale	16 400	15 402	9 139	4480	11009,5	15900	16000
Places occupées	12 839	12 745	6 362	2421	6435,5	10400	14000
Dont scolaires	6 876	6 761	3 244	1474	2851	4200	5600
	54%	53%	51%	61%	44%	40%	40%
Dont tout public	5 963	5 984	3 118	947	3584,5	6200	8400
	46%	47%	49%	39%	56%	60%	60%
Nb de spectacles	25	27	30	10	22	22	22

Nb représentations	53	56	81	51	97	63	55
--------------------	----	----	----	----	----	----	----

*Sur la base des réservations à ce jour. Les réservations arrivant cette saison très tardivement suite aux nouvelles habitudes prises. Nous misons donc sur un remplissage à 70% pour cette saison 22-23.

La saison hors festival A VIF et Feux de Vire

Sur la saison hors festivals l'objectif reste le même : traiter chaque spectacle comme un événement, et développer autant que faire se peut les séries, qui augmentent indéniablement les fréquentations globales sur un spectacle et permettent un réel bouche à oreille sur un territoire et un public aussi restreints. Les actes par trimestre, ainsi que le temps fort « *Mon frère féminin* » sont à perdurer, apparaissant comme des repères qui rythment la saison pour les spectateur.rice.s.

La moyenne d'entrées par spectacle avant COVID était en 18/19 à 472 entrées. Nous avons retrouvé ce niveau cette saison. Nous allons désormais nous intéresser à faire évoluer positivement cette moyenne avec l'évolution du taux de fréquentation.

Le Préau en famille

Le Parcours jeune public actuel destiné aux 7 /12 ans (CE2 à CM2) au travers de l'offre de 3 spectacles par saison sur un minimum de 3 représentations scolaires et 1 tout public par spectacle fonctionne particulièrement bien, et sera perduré.

Au-delà de l'offre purement scolaire, nous avons ouvert la saison à 3 propositions familiales complémentaires, notamment sur le temps des *Feux de Vire*.

Cette offre complémentaire nous permet de toucher un nouveau public familial, et de s'adresser aux centres de loisirs.

Nous continuerons à proposer une fois par an une proposition s'adressant à une autre tranche d'âge :

Celle des 3/ 7 ans, ainsi que celle des 18 mois/3 ans en lien avec l'ensemble des assistantes maternelles.

Le festival A VIF

Le Festival A VIF a été travaillé dans une logique d'ouverture plus intergénérationnelle du festival, afin de conserver l'identité d'un festival fait pour avec et par les adolescent.e.s tout en accueillant chaque année davantage du tout public. L'objectif est d'intéresser davantage les adultes à venir découvrir le monde adolescent, et que le festival apparaisse comme un endroit de rencontre et échanges entre adolescent.e.s et adultes.

Dans la même logique que sur le fil rouge de la saison, nous avons pensé une thématique du festival, qui permet de découvrir découvertes esthétiques autour d'une même thématique, et favoriser espaces de dialogues entre spectateurs et artistes. Ce fil rouge permet aussi une cohérence dans les ateliers proposés. Sur la saison 23, le titre en est : *Métamorphoses*.

Y sont proposés des spectacles en langue étrangère permettant aux adolescent.e.s une autre appréhension géopolitique du monde qui les entoure, des spectacles participatifs mettant à l'honneur les adolescent.e.s et avec un protocole de création les impliquant, des spectacles pluridisciplinaires (danse, musique, pensées en partenariat).

Une proposition hors les murs est proposée régulièrement, qui permet de toucher d'autres publics, les familles des adolescent.e.s, pendant le temps du festival.

Nous travaillons à faire venir des adolescent.e.s d'autres villes par le biais de créations partagées.

Sur le deuxième mandat, une création partagée sera proposée.

Il a été choisi de renforcer la place du bocage dans le festival, et d'encourager le public à la mobilité

- en offrant dans le bocage une diversité de propositions
- en entremêlant la programmation bocage à la programmation viroise

Par ce choix, alors même que le festival se raccourcit de quelques jours, chacun des territoires qui disposaient précédemment d'une semaine d'exploitation voit le festival s'allonger : d'une semaine d'exploitation à Vire le festival passe ainsi à 10 jours et de même pour le bocage.

Cela permet davantage de respiration et de confrontations.

L'ouverture sur une deuxième semaine sur un même territoire nous a permis de renouveler les propositions, et d'augmenter ainsi le nombre total de spectacles présentés.

Nous conservons une troisième journée parcours à destination des scolaires supplémentaire, essentiellement destinée à permettre d'accueillir de nouvelles classes sans pour autant congestionner les jauges des spectacles, et favorisant ainsi la qualité des échanges sur ces journées entre équipe du Préau/ équipes artistiques du Festival/ enseignant.e.s/ élèves.

Dès l'édition 2023, les restitutions des ateliers théâtre Ados hebdomadaires du Préau seront intégrées dans la programmation du Festival A VIF, le samedi de la Journée Marathon (et non plus sur une journée dédiée aux restitutions – en juin), repositionnant la création théâtrale au cœur des enjeux du Festival A VIF, et favorisant la présence des familles sur le festival.

Dans le cadre du Festival A VIF, les Journées **Chantiers premières** perdurent. Sur 2 journées, s'organise une rencontre des jeunes de Première de spécialité théâtre de Normandie. En plus de participer activement au festival (spectacles, ateliers avec les artistes des spectacles) leur sont proposés un temps de restitution d'atelier, et des temps d'échanges sur la pratique théâtrale dans le cadre d'une table ronde.

Le Préau renforce la co-construction de ces Journées avec les enseignant.e.s et conseiller pédagogique/ Rectorat. Le partenariat avec l'ANRAT est pérennisé, avec l'appui de l'association sur la construction et la modération de la table ronde ; une table-ronde dont le Préau a fait évoluer le format depuis l'édition 2021, en favorisant un espace de dialogues entre élèves, enseignant.e.s, mais également artistes et professionnel.le.s de la culture. La thématique de l'édition 2023 est la suivante :

« Face au bouleversement du monde, où se situe la parole artistique ? » (en cohérence avec le fil rouge de la saison 22-23 du Préau, « *Ce qui arrive* »).

Une réflexion a été lancée à la fin du premier mandat sur l'ouverture des Chantiers 1^{ère} aux

terminales.

Lien aux réseaux professionnels

Le festival apparaît comme un lieu repéré pour les professionnels. Nous nous engageons dans la programmation auprès de compagnies régionales, et notamment de compagnies régionales émergentes. En lien avec l'ONDA, nous souhaiterions mettre en place une RIDA sur le temps du festival.

Dès 2023, Le Préau met en place un groupe d'« Adolescents ambassadeurs » invités à s'investir dans le Festival A VIF (être relais dans leur établissement scolaire des actualités du Préau et de la programmation du festival, être force de propositions avec l'appui de l'équipe des relations publics sur l'animation des réseaux sociaux, mettre en place des temps de rencontres/ débats/ scènes ouvertes, développer des outils numériques, blogs, interviews vidéos, etc...). En « contrepartie » de cet investissement, le Préau leur proposera des temps privilégiés avec les artistes, l'accès à des temps d'échanges avec des professionnel.le.s des métiers du théâtre, etc....

Les Feux de Vire

Temps fort entre Noël et le jour de l'an, Les Feux de Vire, festival intergénérationnel et familial, sera continué sur le deuxième mandat. Il fait suite aux festivités de la ville qui s'arrêtent le 24, permettant ainsi une continuité de propositions festives à cette période de vacances scolaires. Il continue à se travailler en partenariat avec les forces vives du territoire et les partenaires (en lien étroit avec la ville De Vire, les commerçant.e.s, les associations locales pour un café éphémère, et les élèves stagiaires de la Cité Théâtre de Caen pour un travail déambulatoire de Contes).

D'une durée de 3 jours, nous proposons des spectacles inscrits dans la programmation, ainsi que des actions qui permettent de transmettre un esprit de lieu ouvert, de grande veillée partagée : café éphémère, banquet partagé, temps conviviaux, chalets de producteurs sur le parvis, brasero....

Parité au sein de la programmation

Enfin nous nous engageons comme pour le premier mandat à une stricte parité voir à un dépassement en faveur des metteuses en scène-artistes- autrices- féminines.

b) La transmission artistique

Installé sur le moins habité des territoires nationaux à accueillir un CDN, le Préau se doit d'être un théâtre pour tous, appartenant à tous, tissant du lien auprès de tous les habitants du territoire, mettant sa priorité dans le développement des publics. Les ateliers de pratique théâtrale se dérouleront en lien étroit avec la programmation du Préau, cherchant à tisser de nouveaux liens, notamment par l'ouverture à des ateliers intergénérationnels, l'ouverture à des ateliers / stages lors des vacances scolaires, à des ateliers de découverte le samedi.

Les intervenants du Préau seront à la fois les comédien.ne.s permanent.e.s, les artistes du territoire, les artistes associés, les artistes du LAB, les artistes de la saison.

Pour activer la cohérence entre toutes les actions, des temps de rencontres réguliers ont lieu avec les intervenant.e.s, les professeur.e.s, les animateur.ice.s, les relais de spectateur.ice.s, les équipes du CDN, afin de discuter ensemble des pédagogies mises en place, une newsletter pédagogique sera ainsi diffusée régulièrement. Vincent Debost, artiste du LAB, assurera une partie importante des ateliers et sera aussi le référent pédagogique.

Nous poursuivons l'encadrement des enseignements de spécialité théâtre au Lycée Marie-Curie à Vire et les résidences d'artistes à l'école et les jumelages en cours, et cherchons à développer notre action sur un territoire plus large notamment dans le Calvados avec le territoire de Valdallière et Condé-sur-Noireau, dans le sud de la Manche avec la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel, et dans l'Orne avec Tinchebray (qui fait partie de l'intercom de Domfront/ Passais avec lequel nous avons déjà un partenariat solide.)

Nous développons des propositions avec des ateliers intergénérationnels, donnés par les artistes de la saison.

Sur la saison 2022-2023, les dispositifs suivants sont mis en place :

Des ateliers hebdomadaires tout public : Ateliers enfants de 8 à 12 ans- Ateliers collégien.ne.s de 4^{ème} et 3^{ème} - Ateliers lycéen.ne.s - Ateliers adultes - Ateliers Université Inter-Age

Des enseignements en milieu scolaire : Seconde, Première et terminale Spécialité au Lycée Curie-Vire – Options (1ère et Terminale) | Lycée Curie- Vire - Option Théâtre (1ère et Terminale) | Ateliers Lycée Mermoz-Vire (classe CAP APR) - Ateliers Collège Maupas-Vire (classe SEGPA)

Des ateliers auprès de publics spécifiques : Association Ad Vocacy – Vire

Des résidences en milieu scolaire, à Vire et dans le bocage - certaines dans le cadre du dispositif jumelages DRAC

Saison 22-23 : *Le grand Jeu* / Jumelage DRAC/ Chloé Giraud (Cie régionale De Haut et de Bas), résidence au Collège Val de Souleuvre (14) – *Pink machine* / Jumelage DRAC/ Garance Bonotto (Cie régionale 1% artistique), résidence au collège Albert Camus Tinchebray (61) / *Lopakhine danse à Vire* / Liza Machover (cie régionale Superfamilles), résidences au Lycée Marie Curie, LPA – Lycée Agricole et Lycée professionnel Mermoz - *Koudour* / Hatice Ozer, résidences au collège de Val de Vire et au collège Maupas Vire – *Maryvonne*/ Camille Berthelot, résidence au collège de St Sever du Calvados (14)

Des résidences dans le Bocage dans le cadre du PNR (*Vie et mort : rien de rien*/ Jean-Yves Ruf, et de l'autrice Penda Diouf et Lucie Berelowitsch – dans le cadre de la future création *Sorcières*)

Des stages & ateliers ainsi que des ateliers parents-enfants (cette saison, la Cie Equinote/ théâtre équestre, Julie Ménard/ autrice, Romain Tiriakian/ musicien, Sonia Al Khadir/ chorégraphe) en lien avec le Conservatoire de Vire

Un parcours Regards (en partenariat avec la Région et les CEMEA)

autour du spectacle *Istiqlal*/ Tamara Al Saadi / forme in situ *Fille de*/ Leina Anis et ateliers d'écriture / projet adressé à 45 élèves du lycée agricole EPLEFPA de Pont-Hébert
Prévisions saison 2023-2024 :

Des ateliers hebdomadaires tout public : Ateliers enfants de 8 à 12 ans- Ateliers collégien.ne.s de 4^{ème} et 3^{ème} - Ateliers lycéen.ne.s - Ateliers adultes - Ateliers Université Inter-Age

Des enseignements en milieu scolaire : Seconde, Première et terminale Spécialité au Lycée Curie-Vire – Options (1^{ère} et Terminale) | Lycée Curie- Vire - Option théâtre (1^{ère} et Terminale) | Ateliers Lycée Mermoz-Vire (classe CAP APR) - Ateliers Collège Maupas-Vire (classe SEGPA)

Des ateliers auprès de publics spécifiques : Association Ad Vocacy – Vire et IME du Bocage

Des résidences en milieu scolaire, à Vire et dans le Bocage - certaines dans le cadre du dispositif jumelages DRAC : 2 résidences-jumelages/ 5 résidences en collèges et lycées

Des résidences dans le Bocage dans le cadre du PNR

Des stages & ateliers en lien avec les spectacles de la saison 23/24 (en construction)

Un parcours Regards (en partenariat avec la Région et les CEMEA)
autour du spectacle *Cosmos*/ Maëlle Poesy- Kevin Keiss

Participation du Préau au Prix Godot / accompagnement de 4 classes sur l'année scolaire/ et accueil de la Journée de remise du Prix - dans le cadre du festival A VIF 2024

LE/LA SPECTATEUR.ICE-AMBASSADEUR.RICE

Constitution – dès la saison 2023/2024 - d'un groupe de spectateur.ice.s-ambassadeur.ice.s, qui seront invité.e.s à des rencontres privilégiées toute l'année avec les équipes artistiques, profiteront d'une présentation de saison personnalisée à domicile avec leurs proches, et pourront - le temps de 2 rendez-vous sur l'année avec la direction, les comédiens permanents et l'équipe des relations avec les publics – participer à la réflexion sur le projet artistique du Préau.

CONTRIBUTION A L A MEMOIRE DU SPECTACLE VIVANT

Le Préau a à cœur de conserver les traces des différents travaux artistiques qui y sont menés. Cela se manifeste notamment par l'édition de textes et iconographies du spectacle des *Géants de la Montagne* dans une revue de référence qui est l'Avant-scène théâtre, ainsi que par un travail d'enregistrement des sources et des processus de création sur les productions et co-productions (captations, traces écrites, enregistrement d'entretiens dans le but de produire un Podcast dans le cadre de la création *Sorcières*, trace mémorielle, enregistrement vidéo dans le cadre de la production *Lophakine*...).

Nous réfléchissons d'ores et déjà à travailler avec l'équipe un événement pour l'année 26, année des 30 ans du bâtiment, avec recherches iconographiques, expositions, témoignages....

Ainsi, sur ce deuxième mandat, nous commencerons la récolte des matériaux et témoignages.

c) L'action culturelle - la sensibilisation

Les actions culturelles, sur le territoire notamment, sont un point d'identité fort du CDN et nous comptons continuer à les défendre. Afin d'encore mieux accompagner chaque action, nous avons fait le choix de recalibrer certaines actions de territoire.

En étroite collaboration avec les artistes associé.e.s du Préau, les comédien.ne.s permanent.e.s et les partenaires du territoire (culturels/ sociaux/ handicap/ centres de détention/ du PNR), des projets artistiques sont imaginés -sur mesure- chaque année en direction de tous les publics, avec une attention particulière vers les publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

Saison 2022/2023

Des projets participatifs

Culture-S'anime / Niquer la fatalité

Projet participatif théâtre/ musique/ danse - mené par Estelle Meyer

Ouvert aux jeunes de Vire et Bocage de 15 à 20 ans

En s'inspirant de l'écriture de *Niquer la fatalité*, Estelle Meyer explore avec un groupe d'adolescent.es les thématiques suivantes : Qu'est-ce qu'être Femme ? Homme ? Dans notre société d'aujourd'hui ? Les adolescent.es abordent ces questions à travers différents médiums : l'écriture, le jeu théâtral, la musique, la danse. Ces sessions d'ateliers donnent lieu à la création collective d'une forme engagée et poétique présentée lors du Festival A VIF.

Partenariat avec la MJC Vire, la Mission Locale et la CAF de Vire

Période : décembre 2022 à mai 2023

Culture-Justice / A nos pères

Projet théâtre / théâtre documentaire - mené par le collectif la c a v a l e et Garance Durand-Caminos, comédienne permanente

Projet mené avec 7 détenus du centre de détention d'Argentan (61)

Les artistes co-construisent avec les détenus une forme artistique protéiforme autour de la thématique de la paternité. L'écriture comme un travail d'introspection, le tournage comme une exploration du réel et le théâtre comme une prise de risque collective pour venir (se) raconter sur scène. De ces sessions d'ateliers et avec ces matériaux récoltés, naît une création théâtrale et musicale participative avec les détenus au plateau.

Période : septembre- novembre 2023

Restitutions au centre de détention et sur le plateau du Préau

Prévisions - Saison 2023/2024

Un projet participatif

porté par l'auteur-metteur en scène Simon Falguières

En partenariat avec des structures régionales, le lieu de la Compagnie « Le Moulin de L'Hydre, » et le Conservatoire de Musique et Danse de Vire

Projet adressé aux adolescent.e.s, mené d'octobre à juillet 2024

Avec la participation des comédien.ne.s permanent.e.s du Préau

Représentations lors du festival A VIF 2024 et au Moulin de l'Hydre (lieu de Simon Falguières) / pour son festival d'été

Un projet de territoire

Un projet artistique dans le cadre du dispositif « Territoires Ruraux Territoires de Culture » / DRAC Normandie autour de *Sorcières* – création 2024 Lucie Berelowitsch/ Penda Diouf

A partir du livre de Jeanne Favret Saada, "Les mots la mort les sorts », l'autrice Penda Diouf et Lucie Berelowitsch souhaitent aller à la rencontre des habitant.e.s du Bocage pour interroger leur pratiques et croyances.

Récolte d'histoires / lectures / répétitions ouvertes au public/ installations photographiques et radiophoniques....

En partenariat avec l'Interco de la Haye, la Communauté de Communes du Mont St Michel, la MFR et Lycée Agricole Champ Tracy, le réseau des médiathèques et l'artiste plasticienne Marion Dutoit

Sur le territoire

Un travail avec les structures sociales et les services municipaux et départementaux en vue d'une plus grande accessibilité des populations éloignées de la pratique de spectateur.ice est mené depuis le premier mandat et sera continué.

Les partenaires privilégiés du Préau sont la CAF, le CCAS, les 2 centres socio-culturels, la circonscription d'actions sociales du Calvados, les associations d'aides aux réfugiés comme AVARE, les associations d'insertion comme GRETA, la mission locale, AD VOCACY (ateliers, visite de théâtre, découverte des métiers du spectacle, billets suspendus, rencontres d'artistes en amont des spectacles), l'IUT, la Maison familiale rurale.

Le Préau a tissé au cours du premier mandat des liens avec les entreprises viroises, ce lien sera développé afin de toucher plus largement les salarié.e.s : apéros d'entrepreneurs, petite entreprise et artisans de Vire, mise en réseau et discussion informelle autour du projet du Préau, partenariat avec Vire Avenir-Union des commerçant.e.s (relais d'informations sur les spectacles, tarifications spécifiques), Club Kiwani, Table Ronde.

Enfin, nous nous inscrivons régulièrement dans les dispositifs suivants DRAC et région : jumelages, Culture santé, Territoires ruraux-territoire de Culture, Parcours Regards, Culture Justice, Culture s'anime avec les actions précitées ci-dessus en transmission, et nous participons tous les ans aux journées du Matrimoine, en collaboration avec nos comédiens permanents et la Cité théâtre de Caen.

LE PNR : LES PROPOSITIONS ARTISTIQUES

Durant le premier mandat, il nous a semblé avant tout nécessaire de développer l'écoute et la co-construction, de préserver les conventions existantes, de redonner confiance au lien avec l'artiste via des rencontres préalables, et favoriser les espaces de dialogues avec le Préau.

Le Préau pour le second mandat pérennise l'intégration de la diffusion du PNR dans la saison du Préau en priorisant l'exclusivité du réseau PNR, et favorisant la circulation des publics.

En lien avec les différents rendez-vous pour le renouvellement de la convention cadre PNR 2023-2026, le Préau a sensibilisé les partenaires PNR à l'accueil **dès la saison 2022/2023 de propositions artistiques, qui ne sont plus exclusivement des spectacles, mais qui comprennent d'autres formes (permettant un regard élargi sur la création**

contemporaine) : accueil de résidences d'artistes ou auteur.ice.s, spectacles en appartements, lectures en lien avec le réseaux des médiathèques, rencontres autour du processus de création théâtrale...

Les propositions artistiques auront des formats variables afin de permettre aux relais du PNR d'irriguer leur territoire en fonction des infrastructures disponibles et/ou nécessaires, tout en expérimentant différentes rencontres entre les publics et la création ou ses processus (lieux non théâtraux : cafés, entreprises, à domicile...).

Nous proposons sur la saison 2022/2023 :

3 créations Préau

Au-delà du premier kilomètre/ texte et mise en scène Adrien Cornaggia/Julie Ménard – création 2020

Vie et mort : rien de rien / texte S. Beckett/ mise en scène Jean-Yves Ruf - création 2023 avec un temps de résidence sur le territoire pour sa création

Toutes leurs robes noires/ texte C. Galéa/ mise en scène Antoine Hespel (en partenariat avec l'Ecole du TNS) – création 2021

2 créations régionales dont une coproduction

Maryvonne – texte-mise en scène Camille Berthelot/ Cie Nouvelle Hyde (Festival A VIF)

Doux amer – mise en scène Laure Rungette/ Théâtre du Champ Exquis (coproduction)

Avec des **bords plateaux** systématiques sur chacune des 12 représentations

2 propositions artistiques avec les comédiens permanents

Monologue d'Isabel regardant tomber la pluie sur Macondo (création Préau 2023) / petite forme théâtrale et musicale pensée pour appartements, médiathèque, cafés de pays

Sorcières/ résidence de l'autrice Penda Diouf, rencontre avec les habitant.e.s et récoltes d'histoires ; comme une première étape de la prochaine création 2024 de Lucie Berelowitsch autour de la question des pratiques, des croyances, des coutumes dans le Bocage

Durant le second mandat, nous consoliderons la mise en place d'un réseau plus informel, avec un lien renforcé avec le réseau départemental des médiathèques, et l'approche des cafés de pays comme relais de notre programmation et lieu de sensibilisation du public.

Enfin nous perpétuerons le travail de conseil et expertise artistique et technique qui a toujours été prodigué auprès des collectivités du bocage réfléchissant à de nouveaux projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant.

Sur la saison 2022/2023 – 5 conventions :

- Noues de Sienne / Souleuvre en Bocage
- Tessa-Bocage / Condé-sur-Vire
- Communauté de Communes du Mont St Michel
- Domfront en Poirée/ Passais-Villages (2 conventions – dans le cadre d'une saison partagée)

Durant le second mandat, nous chercherons à consolider les conventions existantes, avec la poursuite des objectifs d'augmentation de l'accueil public au sein des périmètres géographiques de ces conventions et du lien avec le Préau de ce public.

Afin d'atteindre un maillage territorial le plus cohérent possible et d'étendre le PNR à des territoires non conventionnés, le Préau cherchera par ailleurs à favoriser la diffusion du PNR sur le territoire

situé dans la zone de proximité du Centre Dramatique National et ce, en partenariat avec les institutions ou équipements culturels implantés sur les territoires concernés.

Le Préau cherchera notamment une articulation harmonieuse (et complémentarité) avec les réseaux de saisons décentralisées ou co-construites mises en œuvre par les Départements (Villes en Scène pour la Manche et RezzO 61 pour l'Orne).

Géographiquement nous cherchons à renforcer notre présence =>

- **Dans le Calvados :**

sur l'intercom de la Vire au Noireau :

- renforcer notre présence sur les territoires de Noues de Sienne, et Souleuvre en Bocage qui se partagent une convention PNR
- ré-initier des liens sur les territoires de Valdallière et Condé en Normandie

- **Dans la Manche :**

- Une rencontre très fructueuse s'est opérée avec l'Intercommunalité de la Haye (avec laquelle le Préau réfléchit à la co-construction d'un projet Territoires Ruraux Territoires de Culture.
- Les contacts pris sur la saison 21-22 avec la Commune de Saint Jean D'Elle, dans le cadre de l'ouverture de leur nouvelle salle de spectacles, restent actifs en vue d'une future collaboration.

- **Dans l'Orne**

via un renforcement de notre lien aux interco Andaine-Passais et Domfront-Tinchebray avec le maintien de 2 conventions PNR sur la saison partagée Domfront-Passais

III Engagements professionnels

Comédienne de formation, et possédant un Diplôme d'Etat d'enseignement du théâtre, la directrice a toujours associé la formation et la sensibilisation à son travail de metteuse en scène. Cette pratique l'a amenée à participer à la formation de futurs professionnels et l'a grandement sensibilisée et intéressée à la question de l'insertion professionnelle.

a) Insertion, formation et accompagnement des artistes dans leur parcours professionnel.

a1) Insertion Professionnelle

• La jeune troupe

Le projet de troupe permanente basée sur le recrutement de 3 comédien.ne.s pour une période de 18 à 24 mois découle directement d'une dynamique d'insertion et d'une réflexion sur le rôle des CDN dans la formation et l'insertion des diplômés des écoles nationales supérieures de théâtre. Un rapprochement avec les autres CDN disposant d'une troupe permanente, notamment de jeunes diplômé.e.s est apparu comme une évidence et un dialogue régulier s'est

établi notamment avec le CDN de Tours et de Montluçon, mais aussi avec d'autres. Il alimente notre réflexion sur le meilleur périmètre à donner à cet outil nouveau et spécifique de par sa situation à Vire sur un territoire éminemment rural.

• Partenariats

En lien avec la troupe permanente du Préau et sa dynamique d'insertion, nous avons dès le premier mandat initié un partenariat avec la « Cité Théâtre » d'Olivier Lopez. Les comédien.ne.s stagiaires viennent à raison de deux fois dans la saison, et participent à la création de contes théâtraux pour les Feux de Vire. Une relation au long cours destinée à favoriser l'épanouissement et l'insertion de ces élèves dans la vie professionnelle. Ainsi, les comédien.ne.s stagiaires sortants continuent à venir au Préau, et ont bénéficié des rencontres avec notamment des metteur.euse.s en scène régionaux avec lesquels ils continuent à travailler. Ce partenariat se continuera sur le deuxième mandat, et Lucie Berelowitsch effectuera dès juin 2023 un premier stage avec eux. Elle échange avec le directeur d'ores et déjà pour mettre en scène le spectacle de sortie de l'actuelle promotion.

- Dans le cadre du lien avec le TNS, au travers de Lucie Berelowitsch, faisant partie du Comité de lectures, des partenariats se sont développés sur le premier mandat, à la fois avec un élève metteur en scène en formation venu créer un spectacle dans le bocage, avec des élèves des métiers techniques (régie générale, scénographie) et avec des élèves comédiens (travail autour des Contes pour les Feux de Vire). Nous approcherons la nouvelle directrice pour lui proposer de continuer ce partenariat.

- Attentifs depuis sa création au dispositif *PREMISSES*, le Préau en lien avec Claire Dupont s'engagera sur le prochain volet de dispositif de soutien de résidence aux autrices/auteurs émergents.

a2) Formation

- Le Préau a travaillé à une plus grande cohérence au sein des pédagogues animant les ateliers amateurs des ateliers collèges et lycées du territoire. Ainsi, nous choisissons les pédagogues entre artistes de la saison, comédien.ne.s permanent.e.s et compagnies du territoire. Jean-Yves Ruf, artiste associé régulièrement au Préau, participe aux réflexions en tant que « référent pédagogue », et nous organisons des réunions régulières pour mettre en partage les pratiques, ainsi que des stages.

- Souhaité le premier mandat, un stage *Les Chantiers Nomades*, qui n'ont actuellement pas d'attache en Normandie, est programmé, avec la visée de proposer une offre complémentaire aux professionnel.le.s de la région.

- Le CDN sera attentif aux réflexions menées par les acteur.ice.s de la région sur la meilleure façon de coordonner les différentes formations des comédien.ne.s au niveau régional, en cohérence avec le niveau national.

- Dans le cadre de la création de Lucie Berelowitsch, *Guerre et Paix*, des stages de formations seront organisés dans différentes écoles, autour du roman. Des attaches sont prises avec l'École de Limoges, du TNBA, de Toulouse, du TNS, de l'ENSATT.

a 3) Accompagnement des artistes dans leur parcours professionnel

- Le LAB

Créé pour contribuer à répondre activement à la question essentielle du partage de l'outil le LAB aide à l'accompagnement d'artistes dans leurs projets respectifs sans pour autant enclencher la logique économique lourde du montage de production.

Il s'agit de temps de recherches permettant d'accompagner l'artiste dans sa réflexion en direction d'un nouveau projet, de lui donner un cadre pour s'essayer dans une direction artistique nouvelle. Il peut permettre aussi d'accompagner des artistes n'ayant pas de compagnie (comme sur le premier mandat, pour Dan Artus, pour Céline Milliat Baumgartner et son projet soutenu en 20-21).

Ces moments de laboratoires pourront par ailleurs dans un second temps donner naissance à des véritables projets de production.

Enfin ce lien à ces artistes permet un échange régulier avec eux/elles, un partage des enjeux de gouvernance du lieu comme de ces objectifs auxquels ils/elles peuvent contribuer activement notamment au travers de la participation de chacun aux moments de sensibilisation et développement du public : ateliers, cartes blanches, clôture et présentation de saison, 20 du mois...

Le LAB se construit autour d'un groupe d'artistes pluridisciplinaires, et s'enrichira en fonction des demandes et rencontres sur le deuxième mandat.

- La formation de formateurs

L'équipe pédagogique du Préau est encadrée via différents dispositifs : réunions régulières, ainsi que stages permettant des mises en pratique et partage d'expériences, encadrés par Jean-Yves Ruf.

LES AUTRES MÉTIERS DU THÉÂTRE

Souhaitant ne pas limiter la formation professionnelle à la seule discipline artistique du jeu d'acteur.ice, tant le théâtre est fait d'une complémentarité de compétences, nous avons ouvert le Préau à l'accueil d'apprentis, en particulier dans les disciplines de la technique.

L'emploi artistique au Préau repose sur trois dispositifs :

- La troupe permanente
- Les intervenants des ateliers pédagogiques
- La production déléguée de spectacles et les projets LAB qui par définition sont portés par le Préau en direct
- Un soutien accru lors des résidences

En ce qui concerne l'emploi technique, une attention spécifique sera portée au maintien voir au développement de l'emploi dans le bassin d'activité virois. Il existe relativement peu d'autres équipements sur le territoire dans une proximité immédiate et quasiment aucun présentant une activité aussi forte. L'activité du Préau est donc essentielle pour le maintien et le développement des compétences locales dans ce domaine.

En continuité du premier mandat, une attention particulière sera apportée au développement de l'activité de construction décor, et des compétences locales liées.

Lord du premier mandat, l'équipe technique du Préau a construit des décors de grande qualité, notamment sur les productions du Préau (*Vanish* par exemple). La production 2023, *Les Géants de la montagne* s'illustre aussi pour la qualité de son décor construit par l'atelier du Préau.

Le travail aux ateliers est assuré en grande partie par des technicien.ne.s permanent.e.s, s'appuyant ponctuellement sur des équipes intermittentes en renfort, tout en assurant la programmation saisonnière. La capacité de production est autour de 5 décors par an.

Ces dernières années, une démarche éco-responsable a été ajoutée à la démarche de construction de décors par les ateliers du théâtre. Cette attention particulière porte sur différents champs : les constructeurs sont vigilants au mode de construction des décors, au type d'assemblage afin de garantir une réutilisation possible des matériaux ; nous fabriquons le maximum d'éléments de décors à partir de matériaux bruts ce qui réduit les frais et les transports de pièces toutes prêtes ; nous travaillons au maximum avec des entreprises locales pour limiter les transports ; tous les déchets sont triés ou donnés à d'autres entreprises pour réutilisation ; enfin nous recyclons tous les décors, réutilisons les matériaux d'anciens décors afin de se servir en majorité de l'existant. Pour parfaire ce travail, nous souhaitons à terme faire un recensement complet et plus formalisé des décors existants. Cet exercice est déjà fait en partie par les constructeurs, mais nous souhaiterions le perfectionner. Il permettrait ainsi, à l'instar de pratiques qui commencent à émerger actuellement, notamment au Théâtre de l'Aquarium, que les décors des productions ne tournant plus soit mis à disposition de compagnies.

Toujours dans cette logique de développement de l'éco-responsabilité de la structure, nous lancerons un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 5 ans entre 2023 et 2027. Ce PPI a plusieurs objectifs. Tout d'abord une visée écologique avec le renouvellement total du parc lumière Halogène (projecteurs traditionnels) avec le passage à la technologie lumière LED, matériel beaucoup moins consommant en énergie. Cette transition a déjà été entamée par Le Préau il y a plusieurs années. Tous nouveaux investissements et achats respectaient cette démarche éco-responsable. Cependant il nous faut désormais accélérer cette transition. Ce PPI permettra aussi la continuité d'investissement pour la modernisation du matériel technique dans le cadre scénique (porteuses, parc micro et son...). A hauteur de 540.900€ sur 5 ans, le plan pluriannuel sera financé en parti par la région à hauteur maximum de 50.000€ par an, en parti par la DRAC à partir de 2024 et des pistes sont envisagées auprès de la sous-préfecture et des fonds européens.

Une grande importance a été donné lors du premier mandat à la formation pour les techniciens (Autocad pour deux nouveaux techniciens en 2021, développement de compétence en accroche, levage...). Pour ce nouveau mandat nous souhaiterions développer les compétences en gestion (formation juridique, obligation légale, formation Excel...) des techniciens afin de pouvoir leur déléguer de plus en plus d'autonomie vis-à-vis des ateliers de construction notamment.

Nous souhaitons toujours travailler le lien à terme avec les formations techniques régionales sera développé afin de positionner le Préau comme établissement ressource en vue d'une professionnalisation de jeunes en insertion.

Annexe II

Indicateurs d'évaluation

Objectifs du Préau regard du cahier des charges CDN	Indicateurs spécifique CDN	Cibles	Réalisés
Accueil du public	Nombre de jours d'ouverture au public	340 jours / an Soit 170 jours / semestre	
Création et diffusion	Nombre de spectacles nouveaux	6 sur le mandat	
	Spectacles nouveaux mis en scène par la directrice	3 sur le mandat	
	Nombre d'artistes (ou équipes artistiques) bénéficiant d'un apport financier du CDN	5 par an	
	Montant total des apports numéraires correspondants	140.000 € sur le mandat	
	Nombre de spectacles bénéficiant de coproductions minoritaires	5 par an	

	Dépenses de production / dépenses artistiques	66%	
	Dépenses d'activité / dépenses totales	50%	
	Taux de recettes propres	20%	
	Nombre d'équipes artistiques indépendantes bénéficiant d'un soutien matériel (prêt de salle...)	6 par semestre (prêt de salle et prêt de matériel)	
Diffusion des productions	Nombre de représentations des spectacles nouveaux (y compris reprises) au siège	4 par semestre	
	Nombre de représentations de spectacles "hors les murs"	15 par semestre	PNR, dans les lycées, à la Halle
	Nombre de représentations des spectacles nouveaux (y compris reprises) en tournée	25 par semestre	
	Tarif moyen du billet	6€	

Programmation	Jauge offerte / jauge théorique	Jauge offerte : 10 120 Jauge théorique : 14 000	
	Nombre de spectacles dramatiques dans la programmation produits par des compagnies ou d'autres scènes	5 par semestre	
	Montant total des dépenses liées aux coûts de cession des spectacles accueillis par saison	115 000€ en moyenne par an	Sans FAVIF, ni feux de Vire, ni PNR
Diversité artistique	Nombre d'œuvres d'un auteur vivant de langue française autre que le directeur parmi les spectacles nouveaux	3 sur les 6 spectacles nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Dans ta peau - Sorcières - Le ventre de la terre
	Dépenses de production et d'accueil pour des spectacles autres que dramatiques / Dépenses artistiques (en %)	Dépense d'accueil : 8%	Cout d'un concert/coût global prog
	Nombre moyen d'artistes-interprètes dans la distribution par spectacle	4 en moyenne par spectacle par saison	

	Nombre de créations du CDN dédiées à l'enfance et à la jeunesse.	2 sur les 6 spectacles nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Le ventre de la terre - Dans ta peau
	Nombre de spectacles dédiés à l'enfance ou à la jeunesse accueilli par saison	3 dans la programmation + 5 dans le FAVIF	

Objectifs du Préau au regard de la Parité F/H	Indicateurs égalité F/H	Pondération	Modes de calcul
Soutien à la création artistique	Part du budget de (co-) production "hors directrice/directeur" allouée à des femmes	88%	
	Proportion de femmes "artistes associées"	89%	8 artistes femmes associées sur le mandat pour 1 homme
Programmation et diffusion artistique	Proportion de femmes au "générique"* d'un spectacle produit par la directrice/le directeur	57% dans la première création du mandat	

	Proportion de représentations dont la mise en scène est assurée par une femme	77% sur la programmation 23/24	17 représentations de metteuses en scène femme sur 22 (uniquement tout public)
--	---	--------------------------------	--

Objectifs du Préau au regard du socle commun des labels du spectacle vivant	
Identification de la structure	Données générales : Le Préau, CDN de Normandie - Vire, Vire-Normandie, SARL
Spectacles	Nombre total de spectacles : 20
	Au siège : 10
	Hors siège : 10 (PNR + FAVIF)
	<i>Dont département : 6</i>
	<i>Dont région : 10</i>
	Payants : 19
	Gratuits : 1

	Nbre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison : 5
Représentations	Nombre total de représentations
	Au siège : 30
	Hors siège : 30
	<i>Dont département : 15</i>
	<i>Dont région : 30</i>
	<i>Dont France : 30</i>
	Payantes : 59
	Gratuites : 1
Fréquentation	Fréquentation totale : 13120
	Au siège : 10 120
	Hors siège : 3000
	<i>Dont département : 1500</i>
	<i>Dont région : 3000</i>

	<i>Dont France : 3000</i>
	Payante : 13000
	Gratuite : 120
Production	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois : 6
Locaux	Jauge offerte par salle / propriétaire : 550 places et 170 places petits gradins, 150 places lycées
Actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC en temps scolaire : 350
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC hors temps scolaire : 60
	Nombre d'heures de transmission en temps scolaire : 330 heures
	Nombre d'heures de transmission en hors temps scolaire : 300 heures
	Nombre total de structures bénéficiaires d'actions EAC : 16
	<i>Dont jeune public (ex : collèges, lycées, etc.) : 12</i>
	<i>Dont publics du champ social : 4</i>
Résidence	Nombre total de jours de résidence : 200

ANNEXE III

BUDGETS PREVISIONNELS 2023 – 2024 - 2025

CHARGES	prév 2023	prév 2024	prév 2025
	UNIDO	UNIDO	UNIDO
THEATRE EN ORDRE DE MARCHE	1 266 719	1 295 427	1 295 625
Charges de Structure	1 212 511	1 244 053	1 244 251
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	201 196	212 196	214 196
<i>dont frais liés au Covid-19</i>			
MASSE SALARIALE	911 863	954 652	947 069
<i>Dont Restructuration Direction</i>			
<i>CICE -> 2018 / Exonérations de charges Covid-19</i>			
AMORTISSEMENTS	86 380	76 133	81 914
AUTRES CHARGES (financières & exceptionnelles)	13 073	1 073	1 073
CHARGES DE SAISON	54 207	51 374	51 374
COMMUNICATION	54 207	51 374	51 374
Personnel de saison	-00	-00	-00
CHARGES ARTISTIQUES	1 060 443	1 159 158	1 001 657
Troupe permanente	58 699	78 758	78 088
<i>Exonérations de charges Covid-19</i>			
Productions et coproductions	621 795	706 282	552 546
Productions propres et déléguées	518 073	539 676	407 538
Production (hors PNR)	197 042	273 887	240 879
<i>Dont amortissement Les Géants de la Montagne</i>	87 463	77 173	41 159
Tournée	277 390	254 700	151 800
Exploitation (hors PNR)	43 641	11 089	14 859
Coproductions	57 040	118 368	96 769
Production	38 500	60 000	60 000
<i>dont constructions décors</i>			
Exploitation	18 540	58 368	36 769
Résidences	46 682	48 238	48 238
Autres activités artistiques	206 078	199 518	198 352
FESTIVAL ADO / A VIF	105 798	110 548	110 121
FEUX DE VIRE	37 474	20 811	20 179
PNR	51 845	55 058	54 952
ECHAPPEES	10 961	13 101	13 101
Programmation de saison (accueils)	124 239	113 107	111 178
EAC / Activités complémentaires	49 632	61 493	61 493
ATELIERS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION	41 952	39 117	39 117
AUTRES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	7 680	22 376	22 376
TOTAL CHARGES	2 327 162	2 454 585	2 297 282

PRODUITS	prév 2023	prév 2024	prév 2025
	UNIDO	UNIDO	UNIDO
SUBVENTIONS COMPLEMENT DE PRIX	1 629 934	1 632 464	1 635 019
ETAT DRAC	794 711	794 711	794 711
RESERVE DE PRECAUTION 4% (2,9% EN 2020)			
REGION NORMANDIE	514 202	514 202	514 202
VILLE DE VIRE (index annuelle 1 %)	252 951	255 481	258 036
CONSEIL DEPARTEMENTAL CALVADOS	68 071	68 071	68 071
SUBVENTIONS AFFECTEES	228 330	175 495	156 696
Subventions affectées projets artistiques	199 014	168 887	151 696
Festival AVIF	28 436	28 436	28 436
<i>Dont Département</i>	7 583	7 583	7 583
<i>Dont Etat DRAC</i>	20 853	20 853	20 853
PNR	38 199	37 251	37 251
AUTRES AIDES AFFECTEES	57 119	28 028	10 837
<i>Dont amortissement Les Géants de la Montagne</i>	23 028	20 319	10 837
Activités complémentaires	21 510	23 500	23 500
RESIDENCES	53 750	51 672	51 672
<i>Etat pérenne</i>	15 000	15 000	15 000
<i>Etat sur projet</i>	18 750	16 672	16 672
<i>Région</i>	20 000	20 000	20 000
<i>Département du Calvados</i>	-00	-00	-00
Subventions et aides affectées structure	29 315	6 609	5 000
AIDE A L'EMPLOI / FONPEPS	5 000	5 000	5 000
<i>dont aide à l'emploi DRAC</i>			
AIDE PAIEMENT, AP ET F. DE SOLIDARITE COVID-19	24 315	1 609	
AIDE DE LA VILLE PERIODE COVID			
RECETTES PROPRES	413 756	591 938	411 627
AUTRES PRODUITS DE GESTION	13 131	13 131	13 131
SUBVENTIONS EXTOURNEES			
QUOTE PART SUB INVEST.	47 000	42 599	47 716
COPRODUCTIONS	25 075	70 075	31 800
<i>dont recettes construction décor</i>			
<i>Dont amortissement Les Géants de la montagne</i>	25 075	22 125	11 800
CESSIONS (Tournées)	242 509	354 500	208 400
BILLETTERIE	47 507	58 751	57 885
<i>Productions et coproductions</i>	5 557	10 019	9 152
<i>Programmation de saison</i>	25 725	29 100	29 100
<i>Festival Ado / A Vif</i>	10 620	18 889	18 889
<i>Feux de Vire</i>	5 606	744	744
<i>Echappées</i>	-00	-00	-00
AUTRES RECETTES	38 533	52 881	52 695
<i>Résidences</i>	4 500	5 500	5 500
<i>PNR</i>	19 005	17 603	17 417
<i>Ateliers et activités complémentaires</i>	15 028	29 778	29 778
TOTAL PRODUITS	2 272 020	2 399 897	2 203 342
CHARGES EN NATURE VIRE-NORMANDIE	80 000	85 000	85 000
RESULTAT (DONT REPORT A NOUVEAU DISPO)	58 138	3 450	-90 490
REPORT A NOUVEAU RECONSTITUE	186 785	186 785	186 785
REPORT A NOUVEAU TOTAL	244 923	190 235	96 295

ANNEXE IV

DROITS CULTURELS

En adhérant à cette démarche, le Préau CDN de Normandie-Vire s'engage à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Une démarche de construction avec la Région doit respecter les étapes suivantes

- Établissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

- **Axes prioritaires**

La Région et le Préau CDN de Normandie-Vire rappellent les 10 engagements de la déclaration-charte des actrices et acteurs culturels de Normandie (annexée à la présente convention) qu'elles ont signée et dont les objectifs sont : « Agir en faveur de l'accessibilité, de la diversité et de la parité c'est permettre à toutes et à tous – sans aucune distinction de sexe, d'origine géographique, socio-culturelle, ethnique ou religieuse, d'âge, d'orientation sexuelle, de genre, de handicap, de langue etc. – d'accéder à l'offre et à la pratique culturelle dans une juste et nécessaire égalité. »

La Région et le Préau CDN de Normandie-Vire conviennent des axes prioritaires, mais non exclusifs, de leurs engagements en faveur des droits culturels :

- Ø l'égalité femme-homme
- Ø l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle
- Ø l'équité territoriale
- Ø la diversité culturelle

Le Préau CDN de Normandie-Vire se positionne sur l'ensemble de ces objectifs tout en identifiant ses objectifs opérationnels propres dans la cadre de son projet artistique et culturel et de son implantation territoriale.

- **Engagements en faveur des droits culturels**

Les axes forts de l'engagement du Préau CDN de Normandie-Vire en direction des droits culturels et des territoires sont les suivants :

Ø Faire que les droits culturels participent de l'essence d'un CDN en territoire rural

Ø Garder une vigilance sur le projet quant à l'équilibre Femmes / Hommes

Ø Veiller à l'accessibilité et à la diversité à Vire et dans le Bocage

1. **Egalité Femme-Homme**

- 1. Objectif opérationnel N°1 : assurer la parité femme-homme au sein de la structure***

Le Préau CDN de Normandie-Vire s'engage à tendre à la parité femme-homme au sein de son personnel, de la direction, des instances de gouvernance, des comités de programmation et de sélection.

Le Préau CDN de Normandie-Vire s'engage dans ses processus de recrutement au respect de la mixité et à l'égal accès aux femmes et aux hommes à la fois aux postes proposés et aux différents niveaux de responsabilité.

Cette volonté d'équité se traduit, en particulier, par une communication non stéréotypée des offres d'emplois et par une attention très particulière à respecter cette neutralité dans les entretiens d'embauche.

Situation et objectifs de la structure :

Au sein de la structure, la composition de l'équipe permanente en 2022 compte 12 femmes et 5 hommes.

Parité Femme-Homme au sein de la structure	2022		2023		2024		2025	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectif total	12	5	12	5	12	5	12	5
Direction (cadre)	3	2	3	2	3	2	3	2

Au sein de la structure, effectif et rémunérations Femme homme :

Rémunérations moyennes mensuelles bruts Femme / Homme	2022		2023		2024		2025	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectif global	30 918€	13 952€	30 918€	13 952€	30 918€	13 952€	30 918€	13 952€
Direction (cadre)	10 400€	7 708€	10 400€	7 708€	10 400€	7 708€	10 400€	7 708€
Équipe technique	/	6 244€	/	6 244€	/	6 244€	/	6 244€
Communication, relation au public	10 932€	/	10 932€	/	10 932€	/	10 932€	/
Administratif	9 586€	/	9 586€	/	9 586€	/	9 586€	/

đ Objectif opérationnel N°2 : assurer la parité femme-homme au sein du projet artistique et culturel, avec un juste partage des moyens de production

La structure est soucieuse d'assurer une visibilité importante aux femmes dans sa programmation : au sein de l'équipe artistique : auteures, compositrices, metteuses en scène, chorégraphes, cheffes d'orchestres, solistes, musiciennes, comédiennes, danseuses etc....

Répartition Femme / Homme au sein de la programmation artistique	2020 F / H	2021 F / H	2022 F / H	2023 F / H
Auteurs, compositrices, chorégraphe..	<i>Cf indicateurs de l'État mentionnés en annexe II</i>			
Direction artistique : mise en scène, direction musicale, scénographie..				
/ Moyens de productions				

ø Objectif opérationnel N°3 : assurer la représentation, la visibilité des femmes et la valorisation du matrimoine

Le Préau CDN de Normandie-Vire reste vigilant pour agir sur les représentations collectives et porte une attention à l'égalité femmes-hommes dans tous les supports de communication, visuelle, événementielle...

Visibilité, représentativité des femmes	2022	2023	2024	2025
Thématiques/contenu artistiques luttant contre les discriminations liées au sexe ou au genre	Égalité F/H Harcèlement Violences faites aux femmes Dénonciation du patriarcat		Égalité F/H Harcèlement Violences faites aux femmes Dénonciation du patriarcat	
Nombre	1		1	
Illustrations, photographies, iconographies sur support de communication	50%		50%	
Utilisation de l'écriture inclusive ou féminisation de l'écriture sur les supports de communication	NON		NON	

2. Accès à l'offre et à la pratique culturelle et artistique

Objectifs stratégiques :

Accueillir tous les publics sans distinction, dans une volonté d'ouverture, de partage et de diversification en œuvrant à la réduction de ce qui peut constituer un empêchement à la pratique culturelle (physique, psychologique, géographique, social, culturel, linguistique...)

ð Objectif opérationnel N°4 : faciliter l'accès physique et cognitif des personnes en situation de handicap quelles que soient leurs capacités motrices, sensorielles, cognitives, intellectuelles ou psychiques

Nombre et nature des actions et équipements en direction des personnes en situation de handicap	2022	2023	2024	2025
Travaux d'accessibilité et aménagement : nature, nombre, montant..	Existence d'ascenseurs permettant l'accès aux salles par le haut	Cf services de la ville de Vire Normandie		
Nombre de places accessibles en fauteuil roulant	4	6		
Nombre et type d'équipement pour malentendant (boucles à induction numérique, d'amplification...)	10	10		
Nombre de représentations accessibles en audio description ou en LSF	0	3 par an		
Nombre de jours de formation du personnel pour l'accueil et la médiation	2	3 par an		
Référent handicap au sein de la structure	Marine COSTARD			

Site internet et/ou outil numérique adapté ou équipement en direction d'un public mal- et non-voyant (pour audio description, gilet vibrant, maquette tactile, supports en braille, signalétique...	NON	En cours de réflexion avec l'association Accès Culture Mise en place supports FALC – Facile à Lire et à Comprendre
Nombre d'actions/ jours en direction des publics en situation de handicap	3 actions qui se déroulent toute au long de l'année 23 jours au total	3 actions qui se déroulent sur chaque saison 25 jours au total par an
Nombre de spectateurs en situation de handicap	39	50

ø Objectif opérationnel N°5: faciliter l'accès au public empêché pour des raisons culturelles, économiques et sociales

Action sur la tarification

Politique tarifaire	2022	2023	2024	2025
Nombre de niveaux tarifaires	7 (avec billet suspendu)	6 (avec billet suspendu)		
Prix moyen	<i>Cf indicateurs de l'État mentionnés en annexe II</i>			
Taux maximal de réduction	65%	65%		

Nombre d'abonnements à tarif réduit	3	2
Premier prix et nombre de tickets disponibles	5€ - sans limitation	5€ - sans limitation

δ Objectif opérationnel N°6 : développer des actions spécifiques et les partenariats avec les acteurs du champ social et éducatif

Actions	En cours	Objectifs N+ 3
Type de communication spécifique (utilisation de nouveaux supports, de nouveaux visuels, ...)	FALC (Facile A Lire et à Comprendre)	FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
Actions de médiation culturelles (type)	Ateliers de pratique théâtrale Visites théâtralisées et préparation aux spectacles	Ateliers de pratique théâtrale Visites théâtralisées et préparation aux spectacles Intégration d'un groupe de jeunes en situation de handicap dans un projet EAC
Nombre d'actions	2 par an	4 par an
Actions permettant la rencontre entre amateurs et professionnels		
Nombre d'actions	3 par an	4 en moyenne par an

Description et nombre de participants	1 intergénérationnel 1 participatif 1 résidence avec artiste pro qui rencontre ateliers théâtre amateur	1 intergénérationnel 1 participatif 1 résidence avec artiste pro qui rencontre ateliers théâtre amateur 1 restitution des ateliers théâtre orchestré par un pro
dont scolaires et étudiants (jeunes)	8 jeunes	15 adolescents

3. Équité territoriale

Objectifs stratégiques :

Agir en direction des personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique et culturelle, œuvrer à la réduction de la fracture territoriale, assurer une égale présence culturelle et artistique dans une approche de proximité en prenant en considération les territoires éloignés.

La structure souhaite proposer une offre artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, renforcer les projets qui s'inscriront davantage dans une action territoriale de proximité en direction des habitants situés en zones rurales et/ou éloignés d'une offre culturelle, dans un souci d'équité territoriale.

ð Objectif opérationnel N°7 : faciliter la circulation des artistes et des œuvres et la mobilité des publics

Types et nombre d'actions pour faciliter le transport sur les lieux de diffusions	2022	2023	2024	2025
Actions sur le coût du transport	Covoiturage Transport scolaire FAVIF	Covoiturage Transport scolaire FAVIF		

Mesures facilitant la mobilité : transport public / privé	Navettes gratuites	Navettes gratuites Plateforme covoiturage depuis site web Préau
Horaires de programmation adaptés aux transports	OUI	OUI

ð Objectif opérationnel N°8 : associer des nouveaux territoires prioritaires éloignés de l'offre et de la pratique artistique et culturelle

Actions en direction des personnes éloignées géographiquement	2022	2023	2 2024	2025
Nombre de résidences et représentations hors les murs	<i>Cf indicateurs de l'État mentionnés en annexe II</i>			
Types et Nombre de lieux de diffusion hors les murs	6 11	7 11	8 11	8 11
Nombre de participants / public Hors les murs	PNR : 724 FAVIF : 1500	PNR : 840 FAVIF : 1500	PNR : 840 FAVIF : 1500	PNR : 840 FAVIF : 1500
Nombre d'actions Nombre de structures en territoire rural	46	56	67	67
Nombre d'actions Nombre de structures en quartier prioritaire de la ville	1 2 (maisons de quartier / CAF)			

réquotation de spectacles payants hors les murs	PNR : 724 FAVIF : 1500	PNR : 840 FAVIF : 1500	PNR : 840 FAVIF : 1500	PNR : 840 FAVIF : 1500
réquotation de spectacles gratuits hors les murs	Entre 60 et 100			

4. Diversité culturelle

Objectifs stratégiques :

-Tout mettre en œuvre pour que la culture en Normandie soit un reflet plus juste de la composition ethnique et culturelle de sa population, historiquement et sociologiquement diversifiée

-Offrir aux publics des représentations valorisées et des modèles positifs de la diversité de la population française

-Offrir une meilleure visibilité de la multiformité des œuvres et des créateurs et créatrices d'origines diverses en célébrant leurs récits, leurs pratiques, leurs esthétiques

δ Objectif opérationnel N°9 : favoriser la représentation et la participation des identités culturelles, sociales et minoritaires

Indicateurs associés à l'objectif	En cours	Objectif n+3
<i>Mise en place d'actions de formation pour sensibiliser l'équipe à cette thématique :</i>		
Nombre de formations	/	1
Intitulés des formations	/	Droits culturels

<i>Recours aux CV anonymes lors des recrutements hors direction</i>	NON	NON
<i>Représentation de la diversité dans vos différents supports de communication</i>	OUI	OUI
<i>Propositions artistiques pouvant sensibiliser à la diversité culturelle ou valoriser les identités dans les contenus et les programmes</i>		
Nombre de propositions	7	7 à 10

- **Modalités de suivi et d'évaluation**

La Région et le Préau CDN de Normandie-Vire rappellent les étapes de co-construction mises en place dans le cadre de cette convention :

- Établissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région,
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

Cette concertation et les différents échanges entre les parties permettent d'arrêter des objectifs opérationnels et actions concrètes sur un ou plusieurs objectifs stratégiques.

Dans ce cadre, une évaluation quantitative et qualitative portant sur les objectifs et indicateurs arrêtés sera mise en place chaque année et un bilan annuel sera dressé conjointement, afin de mesurer la marge de progrès réalisée par la structure sur chacun de ces objectifs.

A la fin du mandat de la direction, une évaluation sera réalisée concomitamment à l'auto-évaluation du programme artistique et culturel de la direction et à l'évaluation de la réalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Les résultats de cette évaluation seront pris en compte dans la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.